

**Association
Varoise
pour la Sauvegarde
de l'Agriculture,
de la Nature
et de
l'Environnement**



N° 98

Siège Social : Les Bougainvillées. 19 rue Officier Challier. 83430 Saint-Mandrier

AVSANE

Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture de la Nature et de l'Environnement

REVUE DE LIAISON

SOURCES ORIGINELLES

Comme en font foi ses archives, l'AVSANE est la continuatrice des sociétés qui, depuis 1801 se sont succédées jusqu'à elle, tout en suivant l'évolution des faits, sans jamais faillir à leurs missions bénévoles qu'elles ont toujours assumées suivant leurs ressources et dans les limites de leurs moyens d'action pour la sauvegarde des intérêts régionaux.

Ces sociétés furent : **La Société Libre d'Emulation** créée par l'arrêté du 9 Germinal an IX (30 mars 1801) de M. Fauchet, premier Préfet du Var, **les Sociétés d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie** des arrondissements de Toulon et Draguignan ; succédant à **la Société Libre d'Emulation**, par circulaire du Comte Decazes, Ministre de l'Intérieur et l'arrêté d'application du 25 septembre 1819, de M. Chevalier, Préfet du Var, sociétés devenues « comices agricoles » par arrêté du 30 mars 1838, de M. Le Marchand de la Faverie, Préfet du Var ; puis **Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation du Var** par accord tacite du 12 juin 1880 et **Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement** en date du 3 avril 1971, par la fusion de la S.A.H.A.V. avec la S.A.C.I.V. (J.O 121 du 26 mai 1971, page 5141), auxquelles est venue se joindre en 1976, l'Association **Les Amis des Villages Varois**.

Son rôle est d'abord d'informer les sociétaires de l'activité de son Comité Directeur et des Membres de l'association. Elle veut aussi, par une information originale, faire connaître ses points de vue à tous ceux qui nous feront l'honneur de nous lire.

Association agréée CF à l'article L 160 – 1 du code de l'urbanisme et article 40 de la loi du 10 juillet 1976, par décision de M. Le Préfet du Var, en date du 28 août 1978

Siège Social : Les Bougainvillées, 19 rue Officier Challier, 83430 Saint-Mandrier

Courriel : avsane@orange.fr

Site Internet : www.avsane.fr

Directeur de la publication : Guy HERROUIN

Rédacteur et gestion : Patrick GUILLON

Assistante : Nicole LOUËRAT

Comité de lecture : Les membres du Conseil d'Administration

ISSN 0 395 1846

SOMMAIRE

ÉDITORIAL <i>Guy HERROUIN</i>	4
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 14 mars 2025 -Bilan année 2024- <i>Claude DUVAL</i>	5 à 17
LE FORUM DES ASSOCIATIONS DE TOULON <i>Nicole LOUËRAT</i>	17
L'ADAPTATION du LITTORAL MÉDITERRANÉEN FACE au CHANGEMENT CLIMATIQUE <i>Guy HERROUIN</i>	18 à 29
VISITE DE LA FABRIQUE de NOUGATS et VISITE DE L'ÉLEVAGE de CANARDS à SIGNES <i>Daniel PEUVRIER</i>	30 à 32
PRÉSENTATION des PARTICIPATIONS de l'AVSANE aux COMMISSIONS départementales et aux COMITÉS de suivi	33 à 43
URBANISME et ENVIRONNEMENT (CAUE) <i>Christian GENNERAT</i>	44
PROGRAMME D'ACTIVITÉS et PRÉVISION des VISITES et CONFÉRENCES 2026	45
BULLETIN D'ADHÉSION	46

ÉDITORIAL

Ensemble, pour une harmonie durable entre nature, agriculture et économie

Chers adhérents, chers amis,

Depuis un an, j'ai l'honneur de présider l'AVSANE, association engagée au quotidien pour concilier deux impératifs souvent perçus comme antagonistes : la préservation de l'environnement et le développement économique durable. Notre conviction est simple : ces deux objectifs ne sont pas incompatibles. Au contraire, ils sont indissociables si nous voulons construire un avenir viable pour les générations futures.



"ONE HEALTH, une seule santé"

Notre action s'inscrit dans une vision globale, celle du concept « Une seule santé » (One Health), qui reconnaît que la santé des écosystèmes, des animaux et des humains est étroitement liée. Protéger la biodiversité, c'est aussi protéger notre agriculture, notre économie locale et notre bien-être. Cette approche holistique (globale) guide chacune de nos interventions, qu'il s'agisse de défendre des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, de participer activement aux commissions d'avis en préfecture, ou de sensibiliser les citoyens et les décideurs à l'urgence écologique.

Notre association se distingue par son pragmatisme et son ancrage territorial. Nous refusons l'opposition stérile entre écologie et économie. Nous croyons en une troisième voie : celle d'une transition juste, où la sauvegarde de la nature devient un levier de développement pour les acteurs locaux.

Les crises environnementales que nous traversons – changement climatique, érosion de la biodiversité, raréfaction des ressources – appellent une réponse collective. L'AVSANE reste plus que jamais déterminée à jouer son rôle de médiateur et d'accélérateur de solutions. En 2026, nous continuerons à développer des projets concrets qui démontrent la faisabilité d'une agriculture et d'une économie respectueuses de l'environnement, à renforcer notre présence dans les instances décisionnelles, pour que les enjeux écologiques soient pris en compte dans les politiques publiques, sensibiliser les acteurs locaux, former les jeunes afin que chacun puisse devenir un acteur du changement.

La transition écologique n'est pas une option, c'est une nécessité. Mais elle ne pourra aboutir sans la mobilisation de tous. C'est pourquoi je vous invite à rejoindre ou à soutenir notre association.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres, les bénévoles et les partenaires qui, par leur engagement, font vivre l'AVSANE. C'est grâce à vous que notre action prend tout son sens.

Guy Herrouin Président de l'AVSANE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 14 mars 2025

BILAN 2024 (Claude DUVAL)

Préambule

L'Assemblée Générale de l'AVSANE, pour l'année 2024, s'est tenue le vendredi 14 mars 2025 au Lycée des métiers Anne Sophie PIC à Toulon.

40 membres présents, à jour de leur cotisation et 30 pouvoirs en bonne et due forme ont permis d'atteindre le quorum, ce qui a autorisé la Présidente à ouvrir l'Assemblée Générale.

Introduction et mot de bienvenue par la Présidente. (Annie COMBES)

Mesdames, Messieurs, chers adhérents et amis,

C'est avec un immense plaisir que je vous accueille à l'École Hôtelière d'Anne-Sophie PIC et vous remercie chaleureusement pour votre présence.

C'est aussi avec une grande émotion que je prends la parole devant vous aujourd'hui. Il y a maintenant plus de 24 ans, c'était le 30 novembre 2001, nous célébrions le bicentenaire de l'AVSANE, retraçant la longue histoire de notre association, fondée en 1801 sous le nom de la Société Libre d'Émulation. Je prenais également à cette occasion la présidence de l'association.

Tout d'abord, j'adresse mes sincères remerciements à Jean-Pierre LABORDE, Président de l'Association de Sauvegarde et de Protection du FARON, pour son adhésion à l'AVSANE.

Un grand merci également à vous, membres du Conseil d'Administration, qui consacrez votre temps bénévolement en apportant votre expertise précieuse au sein des différentes commissions, où vos avis sont toujours écoutés et appréciés.

Je remercie tout particulièrement Patrick Guillon et Nicole Louërat pour le travail effectué pour l'édition de la Revue N°97 ainsi qu'Elisabeth et Daniel Peuvrier pour leur préparation et organisation des visites et sorties et Christianne Bianco pour la préparation des collations post conférence.

Un grand merci à Lisa et Jean-Michel BATTIN pour leurs conférences passionnantes et leurs visites de terrain enrichissantes. Leur talent, leur engagement et leur expertise nous ont permis de mieux comprendre les enjeux écologiques et l'importance cruciale de la gestion et de la restauration des milieux naturels pour préserver la biodiversité de notre magnifique région varoise.

Nous exprimons toute notre gratitude à notre fidèle adhérente et amie Monette LAPRAS pour sa remarquable longévité au sein du conseil d'administration de l'association AVSANE, qu'elle a intégré dès 1968. Conférencière des Musées nationaux, elle a enrichi notre vie associative par sa précieuse participation aux commissions départementales ainsi que par ses conférences captivantes, notamment sur l'art et les grands peintres.

Elle quitte aujourd'hui son poste de Vice-présidente, mais demeure parmi nous en tant que Vice-présidente honoraire toujours attachée à notre association.

Un immense merci Monette pour ton engagement bénévole exemplaire au fil de toutes ces années.

Notre ami Gilles Dangeard a malheureusement été contraint de démissionner de son poste de Vice-président au cours de l'année 2024 pour des raisons personnelles. Son investissement constant au sein de l'association, en particulier par sa participation active aux commissions départementales, a été pour nous d'une grande valeur. Nous conservons un souvenir fort de sa passionnante conférence de 2019 consacrée à l'explorateur Jean-Baptiste Charcot, ainsi que de ses chroniques « Le coin du randonneur », que nous avons le plaisir de publier régulièrement dans notre revue.

Merci infiniment Gilles pour ton engagement bénévole et toute l'expertise que tu as généreusement partagée au fil des années.

Je remercie la Fondation SOMECA, pour sa participation financière, et la fidélité qu'elle nous témoigne depuis plusieurs années

Toute ma reconnaissance également à la fondation Christa et Manfred ZASS pour leur générosité financière.

Merci à tous,

Nous avons le quorum : la séance est ouverte.

Les 6 enjeux :

1. Réduire les pollutions bactériologiques, chimiques, liées aux nitrates et aux pesticides et aux déchets dans les milieux naturels
2. Garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique
3. Gérer durablement les cours d'eau et les zones humides, en lien avec la prévention des risques
4. Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin
5. Renforcer l'intégration des enjeux « EAU » dans les documents d'urbanisme
6. Animer le Contrat de Baie, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche

Notons que le président du conseil scientifique, Georges Olivari, nous a fait l'honneur de présenter une conférence sur la biodiversité des cours d'eau méditerranéens.

Jury des commissaires enquêteurs.

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2025, s'est tenue à la préfecture du Var, les 21 et 22 novembre 2024, sous l'autorité d'une magistrate du tribunal administratif.

53 commissaires enquêteurs ont été déclarés aptes pour le Var.

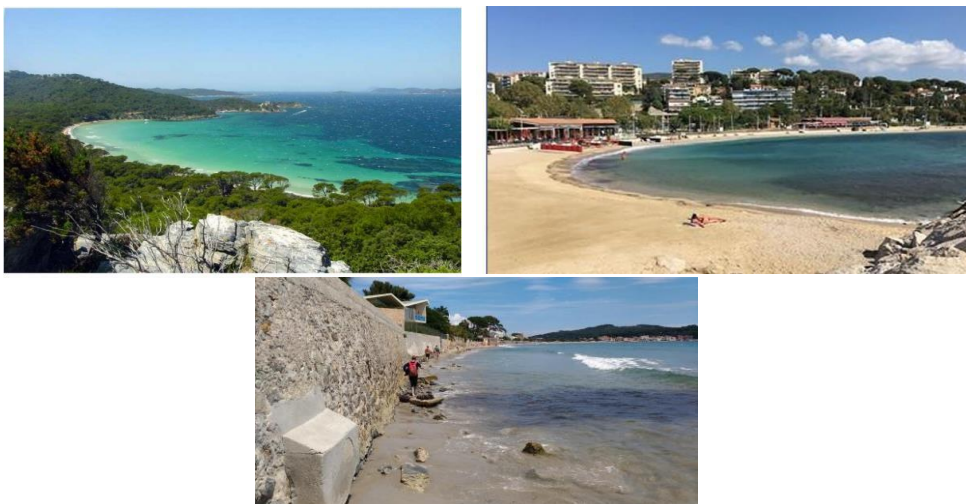
L'association « Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs » était présente. Cette réunion était intéressante car elle a permis de mieux connaître la fonction de ces enquêteurs.

Comité stratégie MTPM de gestion durable du trait de côte.

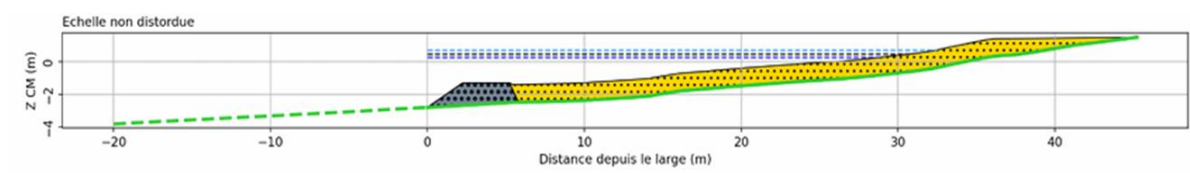
MTPM a un partenariat, depuis 2021, avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) <https://www.cerema.fr/fr>, dont l'objectif général est d'adapter le littoral de la métropole aux changements climatiques (érosion, submersion).

L'étude comprend : le découpage du littoral, des synthèses cartographiques (aléas, ouvrages, type de côte, etc.), la tendance d'évolution passée des plages, l'identification des points sensibles actuels et d'ici 2050.

Il y a une centaine de plages sur le littoral de la métropole, avec des typologies très différentes : naturelles, artificialisées, urbaines... Certaines ont été gagnées sur la mer (Le Mourillon), quelques-unes ont quasiment disparues (ex Est de Mar Vivo). Les solutions sont adaptées à chaque catégorie : brise-lame immergé en amont de préférence avec des « solutions fondées sur la nature », protection de l'érosion par des empilements de matras de posidonies (en général mal accepté par les touristes), rechargement en sable, avec des inconvénients de coût et de dispersion sur les écosystèmes voisins, plage « perchée » (voir croquis)



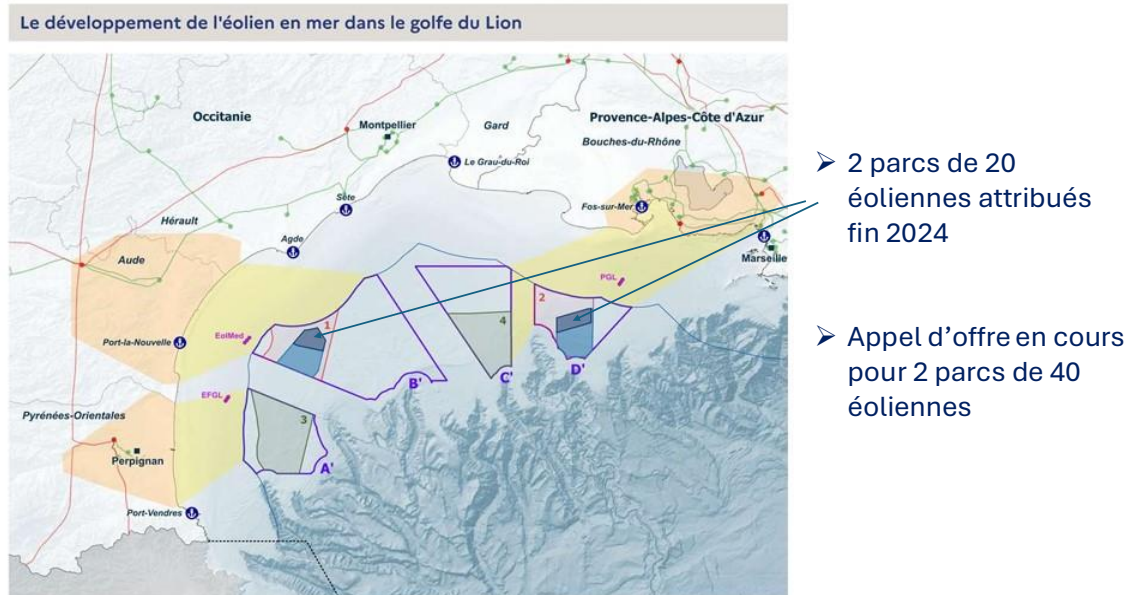
A gauche plage naturelle de Notre Dame (Porquerolles), à droite Le Mourillon, en dessous Mar Vivo.



Plage « perchée »

Commission spécialisée éolien offshore Méditerranée.

Cette commission est réunie dans le cadre du Conseil maritime de façade Méditerranée, organisé par la DIRM Med, <https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>, sous l'autorité du Préfet Maritime et du Préfet de région Sud.



Cette commission se réunit périodiquement (environ 2 fois/an), avec les services de l'État, pour informer les acteurs du domaine (énergéticiens, entreprises du domaine, associations) et recueillir leurs avis. Les dernières réunions ont porté sur les zones de développement de l'éolien dans le golfe du Lion. 2 parcs de 250 MW (environ chacun 20 éoliennes) ont été attribués fin 2024 à deux consortiums autour de EDF (au large de Fos) et de ENGIE (Port La Nouvelle). Un appel d'offre est en cours pour 2 parcs en extension de ces derniers, chacun de 500 MW.

Rappelons que l'on avait visité le site de construction des 3 premières éoliennes d'EDF, du parc « pilote » Provence Grand Large, sur le site de Fos en avril 2023

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage CDCFS

(Marc Rainaud)

Une réunion de la commission à Draguignan en mars 2024.

Mise à jour de 10 arrêtés préfectoraux pour la campagne 2024-2025 dans le Var.

- Ouverture et clôture de la chasse (espèces dont la chasse est autorisée, limitations sur les durées et les procédés, prescriptions de sécurité)
- Plan de chasse (limites du nombre de prises cerf élaphe, chevreuil, chamois, daim, mouflon)
- Modalités de recherche du gibier blessé
- Secteurs de la présence avérée du castor d'Eurasie et de la loutre d'Europe (carte)
- Tir d'été du sanglier, du chevreuil et du renard
- Ouverture anticipée de la chasse au sanglier et au renard en battue
- Classement ESOD du sanglier et modalités de destruction
- Chasse en battue du sanglier du 1^{er} juin au 14 août (communes « noires » et « rouges »)
- Encadrement des opérations de destruction administrative des Sangliers (communes « noires » et « rouges »)
- Encadrement des opérations de piégeage du sanglier

Faits marquants

- Suspension, dans le Var, de la chasse de 2 espèces dont la population évolue défavorablement
la gélinotte des bois *le coq de bruyère (tétrasyre)*



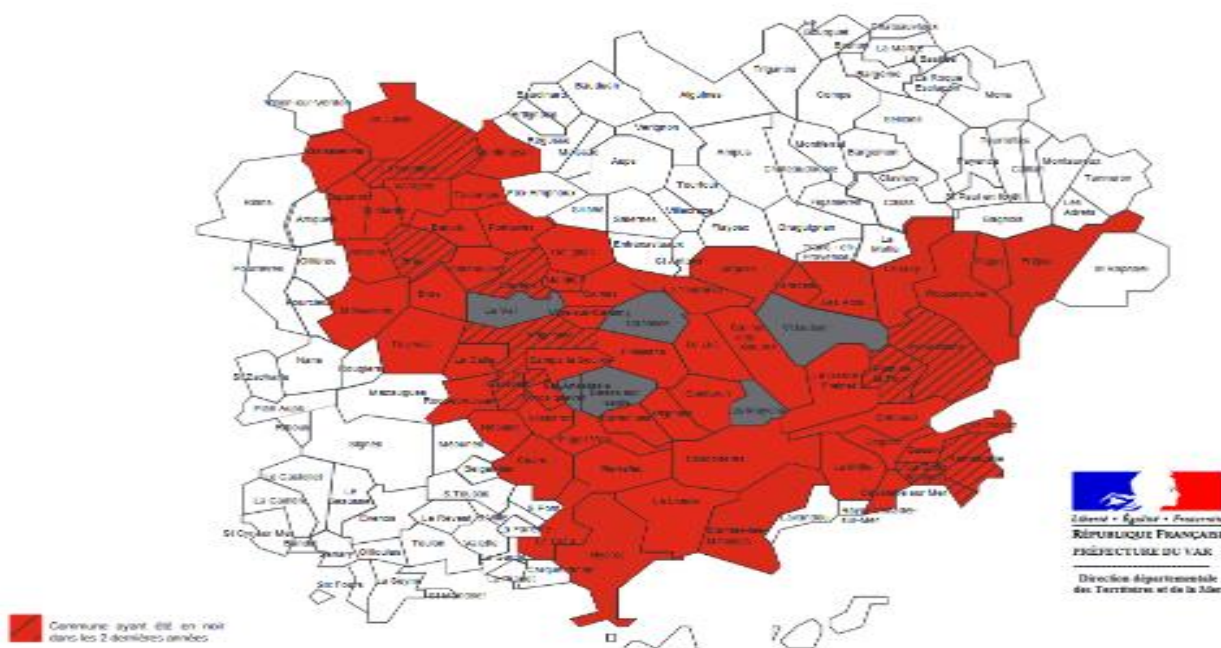
- Plan de chasse du grand gibier (Cerf élaphe, chevreuil, chamois, daim, mouflon)
 - sensiblement identique à celui de la campagne précédente, compte-tenu de la stabilité des populations,
 - en pratique, les prélèvements réellement effectués sont de 60 à 86% des limites fixées par le plan de chasse
- Maintien des dispositions de protection de la loutre et du castor (Verdon, du Lac d'Esparron jusqu'à la Durance).

Le sanglier



- Reste classé « ESOD » Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts
- Les prélèvements de sangliers sont en diminution régulière depuis 2021 (19 433 animaux prélevés en 2021-2022 ; 15 500 animaux pour la saison 2022-2023), traduisant une réelle diminution de la population de sangliers.
- Mais, sous la pression de la chasse et de la prédation du loup, et, plus ponctuellement, de l'attraction par le nourrissage (pourtant strictement interdit), on observe une forte concentration de la population de sangliers en zone péri-urbaine (observations sur la commune de Fréjus : 50% de la population de sangliers est concentrée en zone péri-urbaine avec de multiples et préoccupantes incursions en zone urbaine.
- Pour 2024-2025, maintien de la pression pour limiter les populations de sangliers sur les communes avec dégâts supérieurs à la moyenne départementale et les communes voisines (communes noires et rouges) soit 73 des 153 communes du Var.

COMMUNES ROUGES ET NOIRES DANS LE VAR EN 2024



L'encadrement des actions permettant d'exercer cette pression fait l'objet de nombreux arrêtés préfectoraux.

Le loup

- Sujet d'intérêt, qui n'est plus traité dans le cadre de la CDCFS, mais fait l'objet d'une instance dédiée.
- Population de loups en France estimée à 1100 bêtes en 2023



Zones de présence permanente	13 (3 en 2017)	24	24	L'occupation du milieu semble se stabiliser, à confirmer par l'exploitation de la nouvelle méthode de suivi.
Nombre d'attaques / de victimes	340 / 1300	320 / 875	322 / 952	Peu d'évolution
Loups prélevés Var / France	11 / 106	18 / 169	20 / 207	Stable dans le Var

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - CDNPS

Rappel : Cette commission regroupe 5 formations dont les délégués pour l'AVSANE sont :

- Formation des sites et paysages : Marc RAINAUD – Annie COMBES
- Formation de la nature : Marc RAINAUD – Annie COMBES
- Formation de la publicité : Marc RAINAUD – Annie COMBES
- Formation des carrières : Guy HERROUIN
- Formation de la faune sauvage captive : Pierre ANCELLE ANSEN – Lisa BATTIN

Mission de la Formation Sites et Paysages

Fournir un avis au préfet sur l'acceptabilité de projets de constructions ou installations envisagés sur les territoires soumis à la loi littorale. Cette acceptabilité est évaluée au regard des impacts sur l'environnement et les paysages.

Fonctionnement de cette formation

- Elle se réunit chaque mois.
- Les dossiers soumis à avis sont fournis aux acteurs de la CDNPS avant chaque réunion pour étude préalable (2 à 3 dossiers par séance en moyenne)
- La commission est constituée de représentants de différentes entités : services de l'Etat (préfecture, DDTM, UDAP, DREAL), maires, associations, spécialistes (architecte, paysagiste).
- Les avis sont décidés en séance à la majorité des votes.

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Typologie des dossiers traités lors de l'exercice 2024-2025



- Lieu des projets étudiés : les communes du Var soumises à la loi Littoral
- Nature des projets étudiés sur l'exercice 2024-2025 : extensions / modifications d'habitations, locaux agricoles, bergeries ... création / modification de voies, sentiers pédestres

Commission Départementale. Plan de protection de l'Atmosphère (PPA) (Daniel Peuvrier)



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Points abordés :

• La qualité de l'air (DREAL)

Le conseil de l'Union Européenne a proposé la révision de la directive européenne en termes de pollution avec des seuils maximaux se situant entre le seuil réglementaire actuel et le seuil de l'OMS 2021 (UE 2050).

Dans l'état actuel des choses, Toulon se situe en dessous de tous les seuils réglementaires actuels et le restera pour la pollution aux très petites microparticules, mais repasse aux dessous des nouveaux seuils pour les microparticules de taille moyenne et les oxydes d'azote.

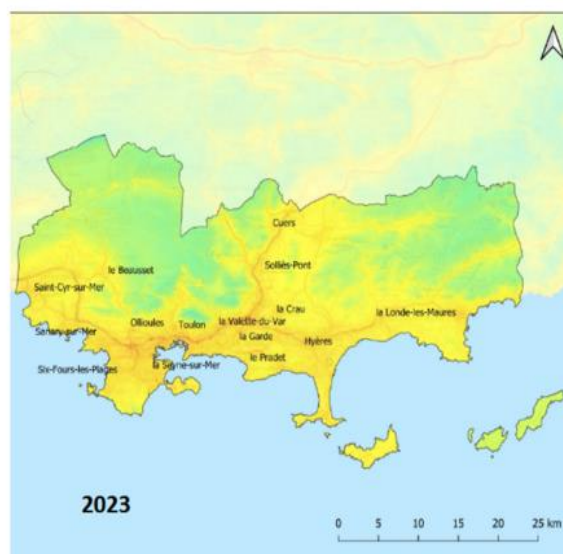
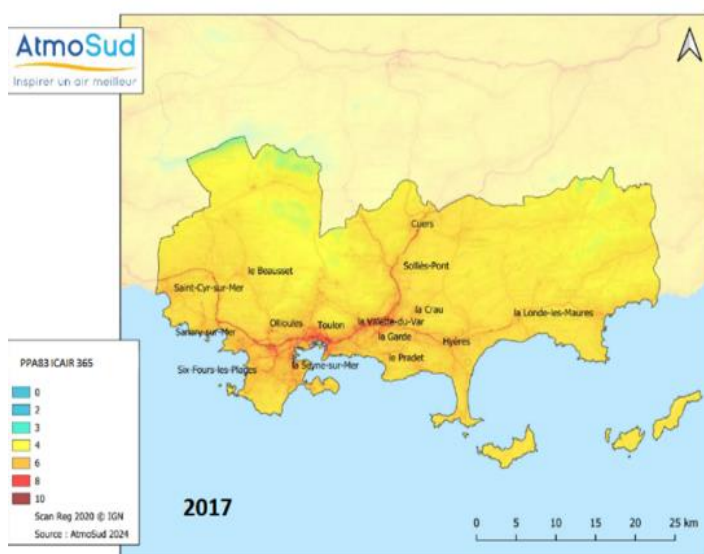
Révision de la directive européenne



Polluant	Seuil réglementaire annuel actuel (µg/m³)	Seuil référence OMS 2021 = Seuil UE 2050 (µg/m³)	Seuil UE annuel 2030 (µg/m³)	Moyenne annuelle 2023 à Toulon (valeur max)
NO ₂	40	10	20	30
PM10	40	15	20	27
PM2,5	25	5	10	8,1

La tendance, si elle se confirme, nous permet d'être optimiste. L'indice ICAIR 365 (indice cumulé de l'air annuel (oxydes d'azote, ozone, microparticules) montre une nette amélioration sur l'ensemble du département entre 2017 et 2023.

EVOLUTION DE L'INDICE ICAIR 365



ICAIR365: Indice Cumulé de l'Air Annuel (NO₂, O₃, PM2.5, PM10) - "multi-exposition" des populations
Exemple: pour un indice 3, on dépasse 3 fois une LD

EVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR POLLUANTS

Variations des émissions (t) entre 2017 et 2022 par rapport à la variation 2017-2025 avec actions PPA

Polluants	Emissions 2017	Emissions 2022	Emissions 2025	Variation 2017-2022	Variation attendue 2017-2025
NOx	5 290	4 013	3 275	- 24 %	- 38 %
PM10	1 498	1 351	1 384	- 10 %	- 8 %
PM2.5	1 229	1 126	989	- 8 %	- 20 %
COVNM	3 791	3 921	3 461	+ 3 %	- 9 %
SOx	388	334	347	- 14 %	- 11 %

- Tendence bonne vers les objectifs PPA par polluants sauf pour les COVNM
- NH3 et SOx objectifs atteints en 2022 et tendance continue à la baisse, moins d'enjeux

AtmoSud
L'Agence de l'air de Provence

Par polluant, l'évolution est à la baisse partout, sauf pour les composés organiques volatils (solvant, sous-produits de combustion...)

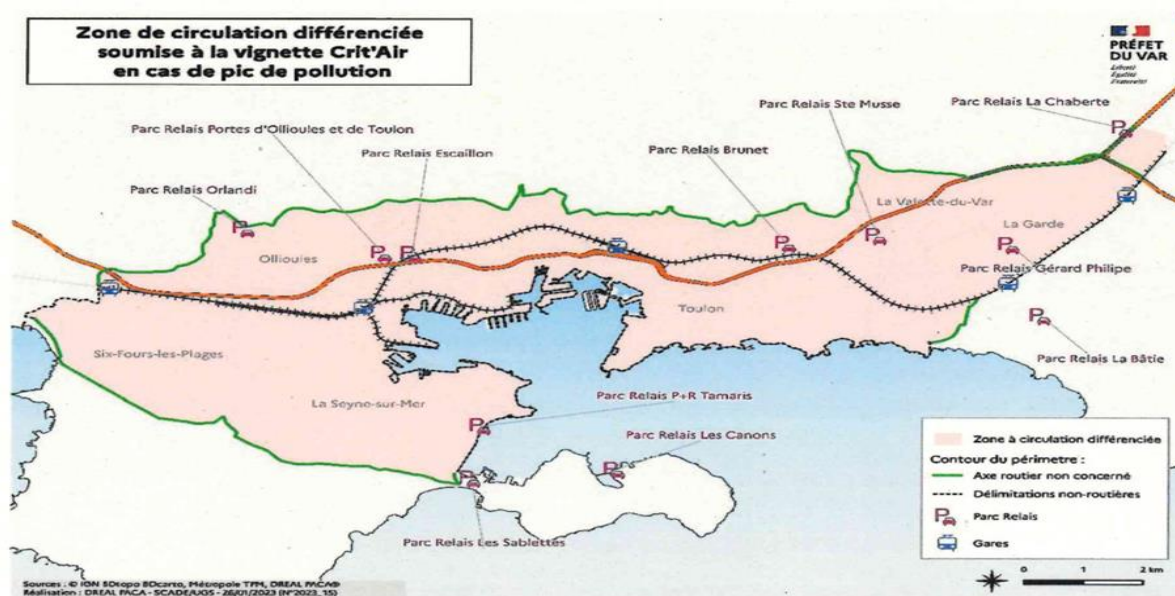
La baisse est sensible pour les transports routiers (entre -25 et -38% selon les polluants), le transport maritime (entre -29 et -43%) et l'industrie (entre -21 et -35% excepté les oxydes d'azote).

Evolution des émissions par secteurs entre 2017 et 2022 par rapport aux objectifs PPA 2025

	NOx	PM10	COVnm	Tendance
Transport Routier	- 30 %	- 25 %	- 38 %	A la baisse
	(Obj PPA: -40%)	(Obj PPA: -29%)	(Obj PPA: -46%)	
Transport Maritime	-29%	-43%	-	A la baisse
	(Obj PPA: -50%)	(Obj PPA: -50%)	-	
Résidentiel/tertiaire	-1%	-2%	-2%	Stagnation
	(Obj PPA: -17%)	(Obj PPA: -3%)	(Obj PPA: -3%)	
Industrie	+18%	-21%	+35%	Différent selon les polluants
	(Obj PPA: -24%)	(Obj PPA: -1%)	(Obj PPA: stable)	

La ZFE à Toulon

La ZFE (Zone de Faibles Émissions) de la métropole varoise est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025. Elle concerne 50% de la population du territoire de la métropole et que les véhicules crit'air 5 diesel (avant le 30 novembre 2000) non classés (avant le 31 décembre 1996). Elle couvre 7 communes de l'agglomération (en totalité ou partiellement) : Toulon, La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Garde, Hyères, La Crau. Les restrictions s'appliquent du lundi au vendredi, de 8h à 20h.



Commission Consultative de Environnement (CCE) de Aéroport du Golfe de Saint-Tropez (AGSTP). (Claude Duval)

Pour l'année 2024, les statistiques font apparaître une forte chute du trafic, sauf en juillet et en août, due sans doute à l'augmentation des tarifs depuis l'année précédente.

Concernant le problème majeur que constitue les nuisances dues aux survols de certaines zones habitées, matérialisées par des « ronds bleus » sur les cartes aéronautiques, on constate une baisse constante depuis 2020 et record en 2024 de ces survols. De même, toujours dans le but de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer la sécurité, la procédure RNP (Navigation par satellite) devrait être opérationnelle en 2026.

En matière d'engagement durable, l'obtention en août 2024 de la certification AiCA4+ est la preuve que l'aéroport du Golfe de Saint-Tropez poursuit ses efforts en matière de réduction des émissions de carbone.

Commission de Suivi de Site (CSS) : Titanobel, site de Mazaugues. (Claude Duval)

Le groupe Titanobel fait partie depuis avril 2022 du groupe australien INCITEC PIVOT LIMITED spécialisée dans les fertilisants et les explosifs.

Part du chiffre d'affaires à l'international : 25 %

- Plus de 500 clients avec plus de 1000 implantations
- Effectifs : 520 collaborateurs
- Présence dans plus de 30 pays à l'international, en particulier en Afrique

Activités du site : 823 tonnes d'explosifs vendues, en retrait de ~ 24% par rapport à 2021 ; la période COVID en est la cause principale.

Pas de modification notable du Système de Gestion de la Sécurité – Maîtrise des procédés et d'exploitation – Réalisation des contrôles réglementaires – contrôle permanent du respect du timbrage des dépôts d'explosifs, des détonateurs.

Commission de Suivi de Site de L'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de GINASSERVIS. (Claude Duval)

La CSS s'est réunie le 4 juin 2024 dans les locaux de la sous-préfecture de Brignoles.

Le traitement des déchets est géré par le SIVED NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets) et la collecte par la CCPV, (Communauté de Communes Provence Verdon). Le site a une capacité d'environ 27 000 t/an, mais limité à 15 000t/an par décision du SIVED.

La DREAL a procédé à un contrôle réglementaire le 13/11/2023 qui a relevé 3 non-conformités :

- Analyse incomplète des perméats.
- Problème de débit sur les 3 poteaux incendie.
- Problème d'affichage sur la vidéo-surveillance.



Observatoire Hélicoptères. (Claude Duval)



Bilan de la saison, comme l'année précédente : désaccord entre riverains et sociétés exploitant des hélicoptères sur les statistiques de survols.

Il faut savoir que le golfe de Saint-Tropez compte 55 hélisurfaces dont 35 privées et 20 commerciales.

Le 30 décembre 2024 : arrêté préfectoral réglementant les mouvements d'hélicoptères dans le Golfe de Saint-Tropez, pour l'année 2025. Cet arrêté est plus précis et restrictif que les précédents.

Conclusion : Les positions entre volants et survolés se rapprochent mais il faudra attendre encore longtemps pour qu'elles se rejoignent.

SITTOMAT. Commission Consultative des Services Publics Locaux et Commission de Suivi de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique). (Claude Duval)

Compétences du SITTOMAT :

- Traitement des ordures ménagères (OM) collectées par les EPCI
- Transport & traitement des OM depuis les quais de transfert vers l'UVE

Compétences de l'UVE :

- Réceptionne et traite les OM de TPM et des EPI.

Sur le plan environnemental :

- Contrôles réguliers par la DREAL.
 - 3 plaintes pour nuisances olfactives
 - Aucune concernant le bruit, la lumière, le panache, la poussière.
 - PFAS (polluants éternels), la réglementation évolue.
- Des mesures ont été prises. On attend les résultats.

Il nous est rappelé que le traitement des biodéchets est obligatoire depuis le 01/01/2024 et que le tonnage entrant sur le site de l'UVE en 2022 était de 210 480 t.



CDPENAF Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. (Patrick GUILLON)

Cette commission est essentielle pour préserver notre territoire, elle est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation et la consommation excessive des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Sa stratégie s'inscrit dans un développement durable du territoire par le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine sous forte pression foncière.

Bilan d'activité 2024 :

Plus d'une centaine de dossiers ont été examinés en 10 réunions en présentiel et 13 en consultation électronique.

- **Des PLU** pour modification/révision
- **Des « STECAL »** qui sont des « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N)
- **Des Permis de construire d'installation photovoltaïques** (~120)

CDOA Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (Patrick GUILLON)

Le rôle consultatif de la CDOA est de rendre un avis sur :

- des demandes d'autorisation préalable d'exploiter déposés par des agriculteurs. L'objectif est de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.
- la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) : suivi des dossiers des aides à l'installation.
- des dossiers délimitant « Les zones agricoles protégées » (ZAP)
- le plan de remise en valeur des terres incultes (MVTI) Outil du plan de reconquête agricole. Terres inexploitées ou sous-exploitées depuis au moins 3 ans.

SOMECA COMMISSION LOCALE de CONCERTATION et de SUIVI et d'ENVIRONNEMENT de la Carrières de CHIBRON (22 octobre 2024) (Patrick GUILLON)



Carrière de roche alluvionnaire calcaire (Fin de l'exploitation du gisement, en cours)

Actuellement le site reçoit de plus en plus de déchets inertes issus de chantiers du BTP.

Tout l'enjeu réside vers sa RECONVERSION

La carrière est alors transformée en site de recyclage,

Objectif : créer à partir de ces déchets du bâtiment **un sable recyclé dont la qualité soit la plus proche possible de celle du granulat originel**

UNICEM Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

Elle est une fédération de 8 syndicats qui représentent les industries extractives de minéraux ainsi que les fabricants de matériaux de construction. **Frédéric SOULIÉ**, Directeur général de SOMECA, est le Président de l'UNICEM Paca Corse)

Nous avons été invités à assister à la « Journée annuelle de remise des diplômes » qui s'est tenue le 15 novembre 2024 au Clos des Roses (Fréjus).

- Les équipes de la carrière SOMECA de CHIBRON à Signes ont été diplômées au plus haut niveau « Exemplarité » de la grille d'évaluation au titre de la démarche CAP environnement.

Annnonce de la Présidente (Annie Combes)

Mesdames, Messieurs, chers adhérents et amis et Membres du Conseil d'Administration,

J'ai eu le privilège de travailler aux côtés d'une équipe engagée et compétente pour la défense de l'environnement. Aujourd'hui, j'ai pris la décision de démissionner de ma fonction de Présidente et j'ai le plaisir de vous présenter Guy HERROUIN pour me succéder.

Je suis convaincue que Guy saura poursuivre, avec sérieux et détermination, la vision portée par l'AVSANE en faveur de l'environnement dans toute sa diversité.

Biographie de Guy Herrouin

Guy est né en Bretagne, à Rennes le 12/01/1943.

Il est marié avec Nizou et ils ont eu ensemble 2 enfants Florence et Yann et 5 petits enfants.

Ingénieur civil du génie maritime, devenu ENSTA Paris Tech. Il détient également un master de physique, et une licence de science économique.

Sa carrière s'est entièrement déroulée dans la recherche liée à la mer, couvrant des domaines tels que : les transports maritimes, les aéroglosses marins, et divers postes de direction à l'Ifremer pendant 23 ans.

Après sa retraite de l'Ifremer en 2006, il a continué à partager son expertise en tant que consultant chez Naval Group, puis jusqu'à aujourd'hui, au sein du pôle de compétitivité Mer Méditerranée.

Ses activités portent sur l'environnement, la restauration écologique, les énergies marines, les grands fonds, les ressources marines.

Guy est membre actif de l'académie du Var, où il préside la commission des sciences.

Depuis 20 ans, c'est un membre très engagé au sein de l'AVSANE, pour la préservation de l'environnement.

Il défend une recherche de synergie entre l'économie, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

Renouvellement du Conseil d'administration.

Au jour de l'assemblée générale, le Conseil d'Administration comptait quatre démissions et deux décès parmi ses membres, ce qui réduisait son effectif à 12 personnes, dont une arrivée au terme de son mandat (M. Duval), et une autre, admise au sein du CA à titre provisoire (M. Gennerat). Celui-ci devant être confirmée à son poste par le vote des adhérents :

M.Gennerat a été élu, M. Duval réélu, tous deux à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration est donc composé de 12 membres et la répartition des fonctions en son sein, qui sera proposée pour approbation lors de la réunion du CA qui suit cette AG est la suivante :

Président : Guy Herrouin.

Présidente d'honneur, membre honoraire : Annie Combes

1^{er}Vice-président : Patrick Guillon.

2^{ème}Vice- président : Franck Chauvet.

3^{ème}Vice- présidente : Lisa Battin.

4^{ème}Vice- président : Marc Rainaud.

Secrétaire général : Claude Duval

Secrétaire générale adjointe : Nicole Louërat

Trésorier général : Daniel Peuvrier

Elisabeth Peuvrier : Animatrice chargée de l'organisation des Sorties culturelles et Visites de nos villages varois.

Pierre Ancel-Hansen : Membre actif

Christian Gennerat : Administrateur du site AVSANE.

Membre honoraire : Mme Monette Lapras.

Rapport FINANCIER-Exercice 2024- Assemblée Générale du 14 mars 2025

(Daniel PEUVRIER)

En y intégrant les reprises de provision de l'exercice 2023 et les provisions au titre de l'exercice 2025, au 31 décembre 2024,

Les dépenses s'élevaient à 12 638,68 €

Les recettes à 13 114,64 €

En y ajoutant les produits financiers du compte Caisse d'Épargne, le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 1 054,41€

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

CHARGES			PRODUITS				
compte	libellé	dépenses		compte	libellé	recettes	
31	fournitures de bureau	300,00 €	3%		11 cotisations	1 900,00 €	17%
32	frais postaux	450,00 €	4%	11 400,00 €	12 dons exceptionnels	4 000,00 €	35%
33A	frais bancaires CA	130,00 €	1%	11 400,00 €	33C produit bancaire CE	600,00 €	5%
33C	frais bancaires CE	80,00 €	1%	11 400,00 €	41 produit activités visites	3 000,00 €	26%
34	assurance multirisque	220,00 €	2%	11 400,00 €	42 produit activités conférences	1 900,00 €	17%
35	informatique, tél et internet	650,00 €	6%	11 400,00 €			
37	charges diverses	100,00 €	1%	11 400,00 €			
41	frais de visites	3 820,00 €	34%	11 400,00 €			
42	frais de conférences	3 500,00 €	31%	11 400,00 €			
43	frais de déplacements	600,00 €	5%	11 400,00 €			
44	publications	1 400,00 €	12%	11 400,00 €			
45	pourboire	150,00 €	1%	11 400,00 €			
	Total des charges prévisionnelles	11 400,00 €	100%	11 400,00 €	Total des produits prévisionnels	11 400,00 €	100%

Rapport du contrôleur aux comptes (Manfred Zass)

Association Varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement A.V.S.A.N.E

Rapport de vérification des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2024

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relative à l'exercice clos le 31.12.2024.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration dans son dernier réunion le 05.02.2025 et le compte rendu avec les autres documents respectifs m'ont été présenté par e-mail le 08.02.2025. Il m'appartient donc d'exprimer de nouveau une opinion sur ces comptes.

Je dois constater comme les années passées que la documentation qui m'a été présenté début février 2025 avec les annexes et des explications hyper-détaillées est de nouveau convaincante concernant la systématique aussi bien que le traitement des détails. Elle a été précisée en comparaison avec l'année passée dans certaines positions ce qui donne encore une impression plus approfondie. La présentation des résultats 2024 peut servir pour la préparation bien fondée du budget 2025. Les chiffres pour 2024 m'apparaissent donc de nouveau compréhensible et logique.

Je peux donc certifier que la documentation des données est convaincante et la présentation des chiffres m'apparaît claire et logique, ce qui me permet de juger comme l'année passée que la situation financière et du patrimoine de l'association est présenté d'une façon très détaillée et juste.

En conclusion, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier, établi et présenté par Madame la présidente et le trésorier Monsieur D. Peuvrier. Le travail de base du trésorier me semble solide et exécuté soigneusement pour l'année passée

J'ai l'impression que le travail du trésorier est très efficace et mérite, vue la taille de notre association en comparaison avec celle de la tâche, l'expression d'une gratitude particulière.

Fait à Königstein le 12.02.2025

Manfred Zass

Mot de clôture de la Présidente.

Mesdames, Messieurs, chers adhérents et amis, et Membres du Conseil d'Administration, Permettez - moi d'abord d'avoir une pensée émue pour nos amies, Josy CANGARDEL, Marie-Annick GENNERAT et Suzanne BARBERO qui nous ont quittées cette année.

Je vous exprime ma profonde gratitude pour votre énergie, votre engagement précieux et votre contribution indéfectible à notre association dont j'ai eu l'honneur d'assurer la présidence pendant 25 ans.

Cher Guy,

Je suis heureuse que vous ayez accepté la Présidence de la plus ancienne association varoise, fondée en 1801, pour la protection de l'environnement.

Merci à tous d'avoir participé à notre Assemblée Générale. Je vous invite maintenant à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va suivre, au cours de laquelle sera soumis à votre approbation :

- Le changement d'adresse de domiciliation de l'AVSANE,
- La substitution du « Comité Directeur » par un « Conseil d'Administration ».

Le Secrétaire Général
Claude DUVAL



La Présidente
Annie COMBES



LE FORUM DES ASSOCIATIONS 06 septembre 2025

(Nicole LOUËRAT)

Chaque année, la ville de Toulon organise au Palais des Congrès le « Forum des Associations et des Bénévoles »



En sa qualité d'association départementale, l'AVSANE a participé à la 6^{ème} édition de cette manifestation.

Notre association avait évidemment toute sa place en ce lieu rassemblant de multiples activités notamment dans le domaine de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

De nombreux visiteurs sont venus à notre stand échanger, curieux de connaître l'AVSANE et ses missions.

Revues, programme des sorties et conférences à venir, flyers et

extraits d'articles de nos revues étaient mis à leur disposition.

Guy Herrouin a eu l'opportunité de présenter une conférence ouverte à tous, consacrée aux « Conséquences du Changement Climatique sur le littoral méditerranéen »

Cette manifestations à la fois attractive et utile, à la portée de tout public, a permis de faire connaître nos activités et notre participation dans des commissions départementales.

Dans une approche simple et conviviale, nous avons abordé les problèmes environnementaux qui touchent notre quotidien et permettent d'éveiller notre conscience de citoyen responsable face au devenir de notre planète.

Notre président remercie tout particulièrement Madame Depallens et toutes les personnes impliquées dans l'organisation de ce forum ainsi que les élus de la ville.

L'ADAPTATION du LITTORAL MÉDITERRANÉEN FACE au CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Guy HERROUIN)

Cet article a été présenté à Marseille le 16 octobre 2025 au colloque Rencontres Interacadémiques Méditerranéennes pour l'Académie du Var.

Cette communication traite de l'adaptation du littoral méditerranéen au changement climatique, en mettant en lumière les principaux défis et les stratégies d'adaptation possibles. Après une mise en contexte, l'exposé se concentrera sur l'érosion côtière, les submersions marines et l'enneigement des zones situées en arrière-plage. Seront également abordés les autres impacts du changement climatique sur la biodiversité et les écosystèmes marins. Des pistes d'adaptation seront proposées, parmi lesquelles la recomposition spatiale, la protection des habitats marins et la gestion durable des ressources. Enfin, des recommandations concrètes et des perspectives seront présentées.

Introduction

Le changement climatique exerce déjà des effets tangibles sur la Méditerranée, une région marquée par une forte densité de population, tant sédentaire que touristique. Cette pression démographique se traduit par une artificialisation croissante du littoral, notamment en France, où les constructions et aménagements divers se multiplient¹. Par ailleurs, la Méditerranée figure parmi les zones les plus touchées par le changement climatique, avec des prévisions alarmantes : une hausse des températures pouvant atteindre +4 °C d'ici la fin du siècle, soit le double de la moyenne nationale française. Cette évolution entraîne de multiples conséquences : recul des côtes basses, augmentation des risques côtiers, modification de la répartition des espèces marines, érosion de la biodiversité et impacts sur les ressources halieutiques.

La combinaison d'une artificialisation intense et d'une vulnérabilité climatique accrue pose donc des défis majeurs.

Cette communication présente les principaux impacts du changement climatique sur le littoral méditerranéen et propose des pistes d'adaptation. Le sujet de la salinisation des aquifères littoraux, traité par ailleurs, ne sera pas abordé ici. Bien que les exemples proviennent souvent du littoral français, les problématiques concernent l'ensemble du bassin méditerranéen, avec des intensités variables selon les contextes locaux.

Les thèmes suivants seront successivement abordés : le changement climatique et ses prévisions, la montée des eaux, l'augmentation des températures et la tropicalisation, les espèces invasives, l'acidification des eaux et les perspectives d'adaptation.

Le changement climatique : contexte et prévisions

Pour mieux appréhender les conséquences à venir, il est utile de replacer le changement climatique actuel dans le contexte des variations passées. On sait que les alternances entre climats glaciaires et interglaciaires sont liées à des modifications périodiques de l'orbite terrestre et de l'inclinaison de la Terre sur son axe. Ces cycles durent respectivement environ 80 000 ans et 15 à 20 000 ans, avec des écarts de température moyenne sur Terre d'environ 12 °C entre ces deux ères.

Rappelons que, sous l'effet des activités humaines, une augmentation d'environ 2 °C est prévue en France et de 4 °C en Méditerranée, d'ici la fin du siècle. L'histoire humaine s'inscrit dans ces cycles : le Néolithique a débuté après la dernière période glaciaire, il y a environ 10 000 ans.

¹ Base de données MEDAM <https://www.medam.org/index.php/fr/>

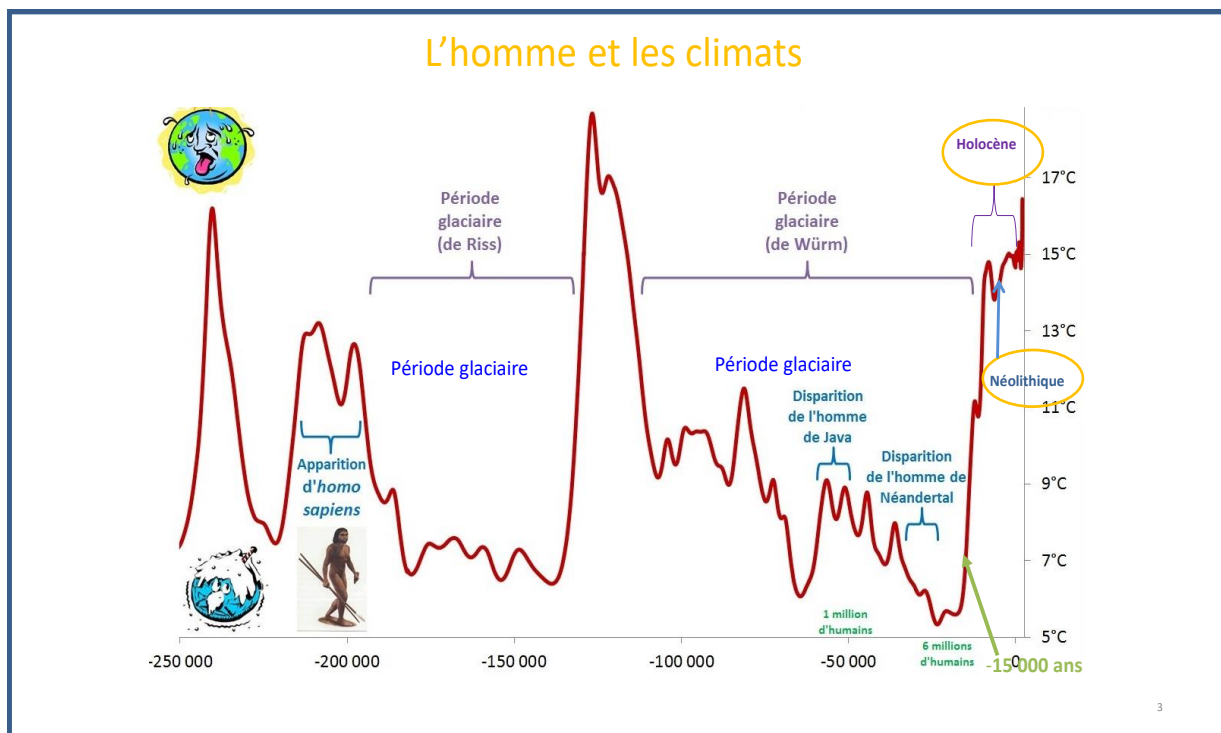


Figure 1

Des variations climatiques plus récentes, comme le « petit âge glaciaire » européen (1400-1850), ont eu des conséquences notables, bien que la baisse moyenne des températures n'ait été que de 0,5 °C. Emmanuel Le Roy Ladurie a largement documenté cette période et ses répercussions sur les récoltes, les famines et les révolutions, notamment dans son ouvrage fondateur ². Il y montre comment les mauvaises récoltes, liées au refroidissement climatique, ont pu aggraver les tensions sociales et économiques, contribuant ainsi à des crises majeures comme la Révolution française de 1789.

² Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire du climat depuis l'an mil*, FLAMMARION, 1967

Le niveau des mers varie d'environ 120 mètres entre les ères glaciaires et interglaciaires. Des traces de ces variations subsistent : par exemple, l'entrée de la grotte Cosquer, près de Marseille, autrefois située au-dessus du rivage, est aujourd'hui immergée à environ 40 mètres de profondeur. De même, le rivage du golfe du Lion se trouvait bien plus au large qu'actuellement. Un autre témoignage est l'événement mythique du Déluge, dont la cause probable est le remplissage de la mer Noire, alors lac d'eau douce, par les eaux de la Méditerranée via les détroits des Dardanelles et du Bosphore, vers 8000 avant notre ère.

Ce phénomène a marqué les peuples de la mer Noire et inspiré les mythes de Gilgamesh et de la Bible³.

³ Guy Herrouin, *Le Déluge, une histoire de climat, indices et mythes*. Discours de réception à l'académie du Var, Revue de l'académie du Var, Toulon, 2015

Montée des eaux : mesures et incertitudes

Pour observer une tendance sur le long terme, des données régulières sur plusieurs décennies sont indispensables. Une centaine de marégraphes, dont celui de Marseille, mesurent en continu le niveau de la mer depuis le XIX^{ème} siècle. Ces appareils enregistrent le niveau marin en un point donné, en faisant abstraction de la houle ou des marées. Étant fixés au socle terrestre, ils intègrent aussi les mouvements de ce dernier, ce qui nécessite des corrections par des données GPS très précises.

Les satellites équipés de radars altimétriques offrent une vision bien plus globale. Depuis 1993, ils permettent de mesurer le niveau absolu de la mer, qui n'est pas uniforme : la surface des océans présente des bosses et des creux de plusieurs dizaines de centimètres d'amplitude. Selon le sixième rapport du GIEC (2021-2022), le niveau des mers s'est élevé de près de 30 cm depuis 1900. Pour la fin du siècle, les projections restent incertaines, mais une élévation de 80 cm est envisageable, d'autant que le rythme s'accélère : 1,4 mm par an en moyenne entre 1901 et 1990, 3,6 mm par an entre 2006 et 2015, et 4 mm/an ces dernières années.

Cette hausse s'explique principalement par la dilatation thermique des océans et la fonte des glaces terrestres (Antarctique, Groenland, glaciers de montagne). D'autres facteurs locaux (vagues, marées, mouvements du socle terrestre, affaissement dû au pompage des eaux souterraines) modulent l'impact sur les côtes. Cette élévation du niveau marin entraîne des conséquences directes : submersion et érosion des côtes.

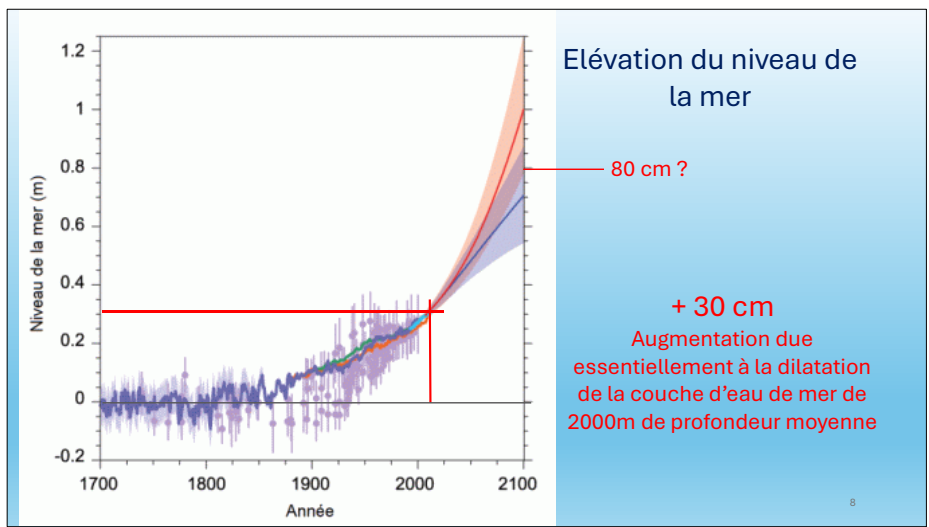


Figure 2

Submersions marines

Les côtes basses sont naturellement les plus exposées à la submersion. Par exemple, celles du delta du Rhône pourraient voir Les Saintes-Maries-de-la-Mer devenir une île. Dans les zones protégées par des ouvrages, le phénomène reste ponctuel, mais la conjonction de l'élévation du niveau de la mer, des vagues et des surcotes dues aux dépressions peut entraîner des submersions de plusieurs mètres. De plus, les eaux pluviales ne peuvent plus s'évacuer vers la mer, ce qui aggrave les inondations côtières.

Ces événements deviennent de plus en plus fréquents. On peut citer, par exemple, la submersion de la côte de Fréjus à la fin de l'année 2019. Les projections pour 2100 indiquent une aggravation de ces phénomènes, notamment dans les deltas (Èbre, Nil, Pô), les lagunes (Venise, Camargue) et les plaines littorales du Maghreb et de l'Europe du Sud.

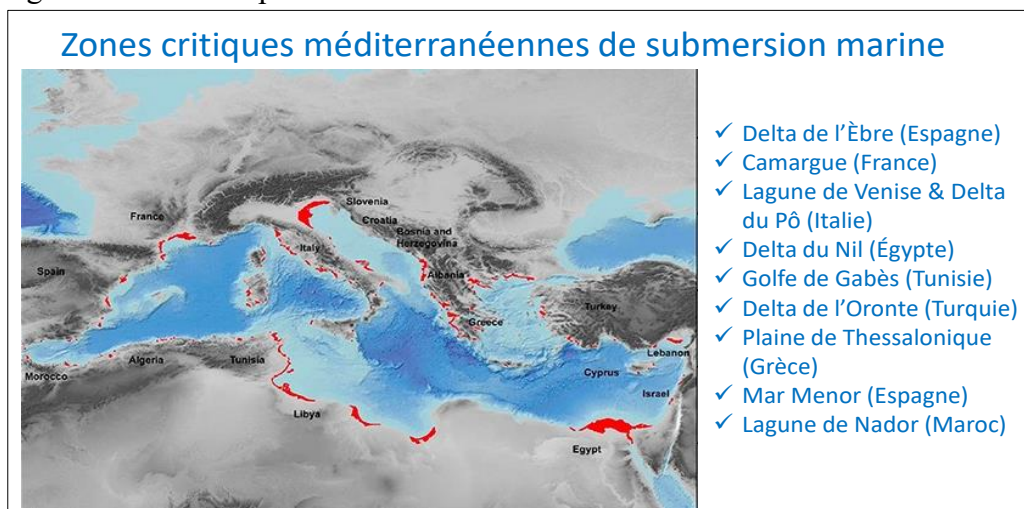
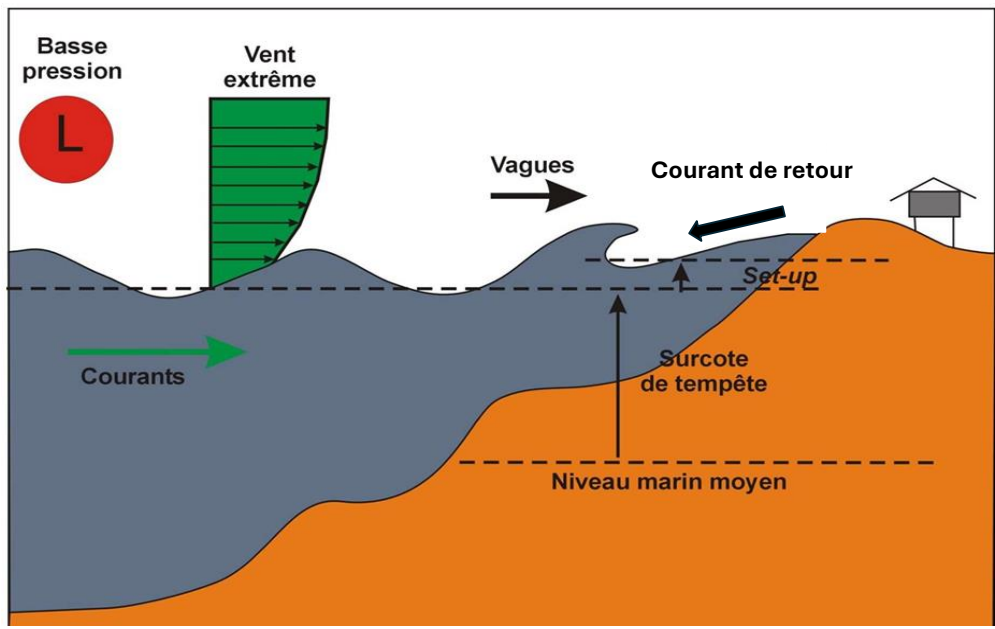


Figure 3

Les communes réalisent souvent des ouvrages de défense côtière ou rehaussent des quais, mais ces aménagements peuvent aggraver les phénomènes. Le rehaussement des quais implique de pomper l'eau en amont pour la rejeter en mer. On utilise aussi parfois des protections ponctuelles amovibles. La recomposition spatiale, qui consiste à déplacer les activités et les infrastructures, représente une solution durable, mais difficile à mettre en œuvre, surtout en zone urbaine. Elle commence à être envisagée lorsque les risques humains sont en jeu.

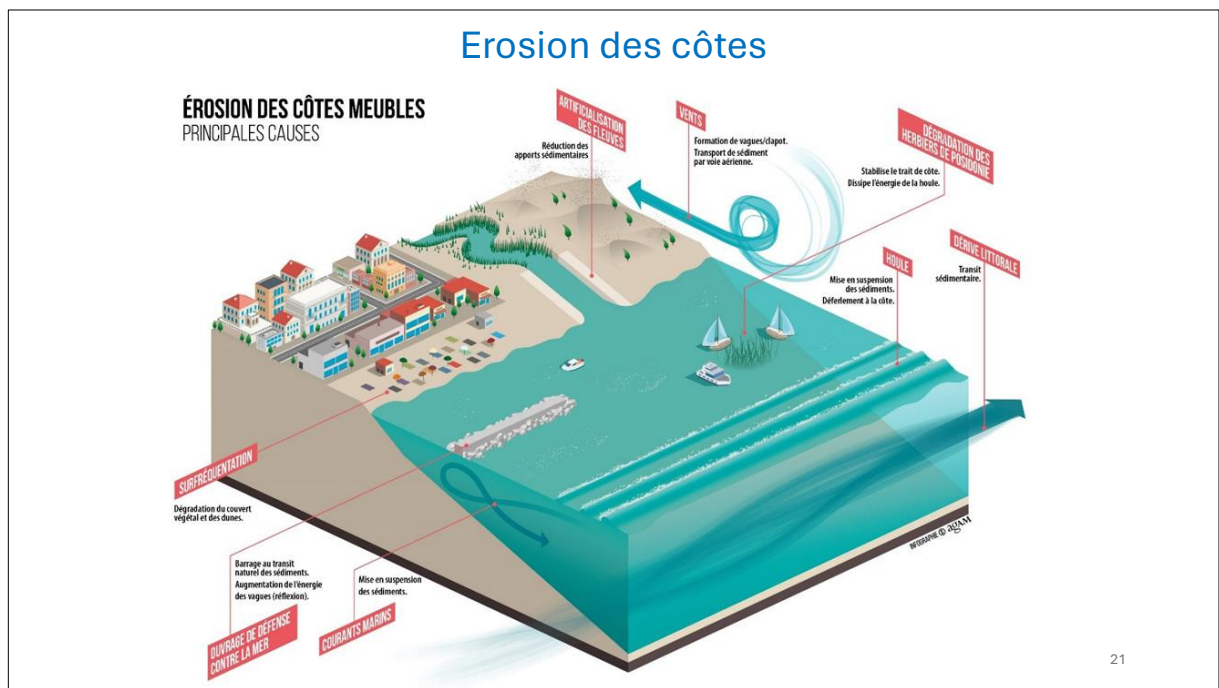


22

Érosion côtière

Figure 4

L'érosion des côtes est principalement due à l'action du déferlement des vagues sur le rivage, qui entraîne le sable vers le large par le courant de retour, perpendiculaire au rivage.



21

Plateforme MON LITTORAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, Figure 5

D'autres phénomènes contribuent à l'érosion, comme la réduction des apports sédimentaires due à l'artificialisation des fleuves côtiers, ou l'amplification de la dérive littorale parallèle à la côte, parfois accentuée par des ouvrages défensifs tels que des épis.

Contrairement à l'impression donnée par les ondes de surface, les vagues n'entraînent pas de particules d'eau, mais les particules dans la colonne d'eau ont des trajectoires orbitales. Elles frottent donc sur les fonds. Si des algues ou des herbiers sains couvrent le fond, ils dissipent l'énergie des vagues et ralentissent l'érosion des côtes.

Le principe général des systèmes artificiels visant à réduire l'énergie des vagues incidentes, et donc leur action érosive en haut de plage, est de provoquer leur déferlement en amont de la plage. Les vagues déferlent lorsque le fond remonte. On dispose donc des systèmes, tels que des récifs, à 100 ou 200 mètres du rivage. L'objectif est de diminuer le courant de retour, qui transporte les sédiments de la côte vers le large, et le courant de dérive longitudinale, réduisant ainsi le transport sédimentaire associé. Dans le meilleur des cas, cela favorise l'accrétion du profil de plage.

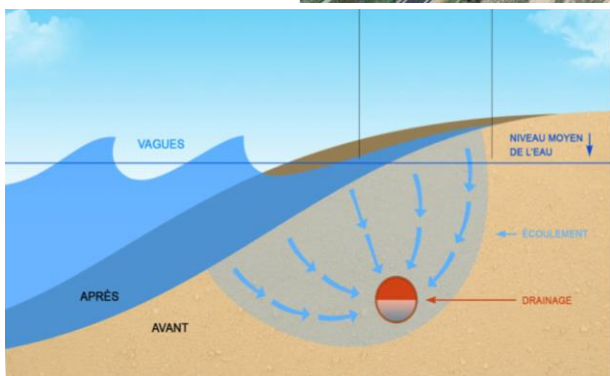
En parallèle, un tel aménagement peut servir de butée pour la plage, limitant les départs de sable depuis le haut de plage ou les petits fonds vers le large, et conservant ainsi le volume de sable.

L'exemple du lido de Sète à Marseillan illustre la diversité des systèmes mis en œuvre :

- Un tube métallique ensouillé, drainant l'eau et captant les sédiments pour engraisser la plage ;
- Des boudins géotextiles immergés à environ 100 mètres du rivage, provoquant le déferlement des vagues ;
- Un recul d'environ 50 mètres de la route, afin de supprimer le « point dur » du haut de plage, diminuant la réflexion des vagues et, par conséquent, le courant de retour. Ce dernier aménagement est d'ailleurs probablement le plus efficace.



Le lido de Sète à Marseillan



Sète aggro pôle Méditerranée Figure 6



29

Sète aggro pôle Méditerranée Figure 7

Les contextes sont très variés, comme le montrent les exemples de la métropole de Toulon :

- Les plages naturelles de Porquerolles, où il faut laisser « faire la nature », car le recul du littoral n'a pas de conséquence négative ;
- Les plages en zone urbaine, où l'on préserve les zones les plus critiques par des aménagements, tout en acceptant le recul de la côte dans les zones moins sensibles.

Ce domaine est très contraint, notamment par la réglementation, ce qui stimule la créativité pour intégrer ces contraintes fortes dans la démarche de dimensionnement, tout en améliorant les solutions. Une voie alternative est actuellement explorée : les solutions fondées sur la nature et les dispositifs biomimétiques (solutions douces), par exemple :

- Les solutions inspirées des réseaux racinaires des palétuviers ;
- Les solutions bio-inspirées, perméables et multifonctionnelles, offrant un ensemble de services écosystémiques.

La fabrication par imprimante 3D permet de réaliser des formes proches de la nature. Ces nouvelles solutions sont en cours de test. Rappelons cependant le principe énoncé plus haut : il faut que ces systèmes dissipent l'énergie des vagues, notamment par le déferlement, et captent les sédiments lors des courants de retour. Des expérimentations sont menées en bassin ou sur des modules en conditions réelles. Par ailleurs, les modélisations numériques, désormais très performantes, permettent de simuler diverses solutions pour estimer leur efficacité avant toute réalisation.

Réglementation sur la stratégie de gestion des côtes sableuses en érosion

En France, la gestion des côtes est encadrée par :

- La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte : les projets doivent être cohérents avec cette stratégie, qui prône une gestion intégrée et durable du littoral ;
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : en Méditerranée, les projets doivent être compatibles avec les objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Le cadre réglementaire repose sur les principes suivants :

- Aucun aménagement n'est accepté sur les plages en milieu non urbanisé.
- Les méthodes dures et l'artificialisation du littoral sont à éviter.
- Les espaces côtiers ne doivent pas accueillir d'aménagements participant à l'artificialisation du littoral ou modifiant les conditions hydro sédimentaires.
- L'accompagnement des processus naturels est le mode de gestion à privilégier.
- La définition du projet et des objectifs est indispensable : le porteur de projet doit justifier la nécessité d'aménager le littoral.
- Le porteur de projet doit réaliser une étude pour caractériser l'aléa érosion et les enjeux exposés, en tenant compte du changement climatique, afin de justifier tout aménagement sur la plage et ses abords.
- L'absence d'impact sur l'environnement est un critère majeur dans l'examen de tout aménagement visant à lutter contre l'érosion.
- Une réflexion sur la désartificialisation est nécessaire pour les espaces déjà aménagés.
- L'État, gestionnaire du domaine public maritime naturel, est garant de son intégrité.

En synthèse, les priorités de l'État français pour la gestion des zones côtières soumises à la submersion et à l'érosion sont la recomposition spatiale des territoires les plus menacés et le déploiement des solutions fondées sur la nature. Ces éléments montrent que le cadre français s'inscrit pleinement dans une dynamique méditerranéenne de préservation et de gestion durable des côtes sableuses, même si les modalités peuvent varier selon les contextes locaux.

La gestion des côtes sableuses en érosion est un enjeu commun à tous les pays méditerranéens, mais les stratégies et les cadres réglementaires adoptés diffèrent selon les contextes nationaux, les priorités environnementales, économiques et sociales, ainsi que les capacités institutionnelles. Les pays européens ont des politiques réglementaires strictes. En revanche, sur les rives sud et est, les politiques sont plus variables et souvent moins strictes en matière de préservation littorale, en raison de pressions urbanistiques élevées, notamment pour l'accueil touristique.

Conséquences de l'élévation de la température sur les écosystèmes marins méditerranéens

La Méditerranée se réchauffe plus vite que les océans en moyenne : +1,6 °C en 40 ans en surface. De plus, les canicules marines estivales dépassent souvent 28-30 °C pendant plusieurs semaines. Ces canicules ont provoqué des mortalités massives d'espèces marines (coraux, gorgones, etc.) jusqu'à 40 mètres de profondeur et favorisé l'arrivée d'espèces invasives.



Alexis ROSENFELD – Fondation Ocean, Figure 8

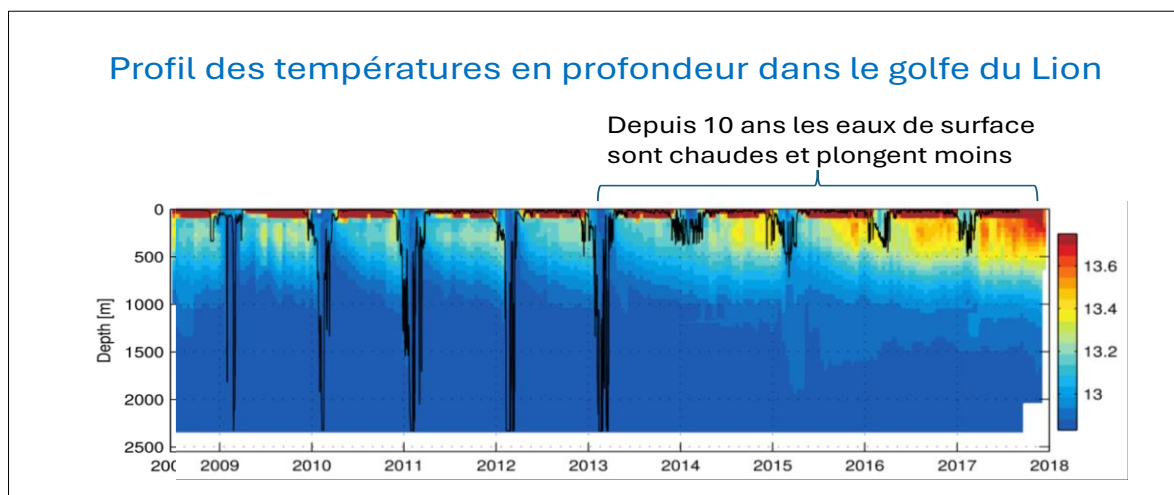
Les conséquences générales sont :

- Le blanchiment et déclin des coraux et des gorgones : la Méditerranée abrite des gorgones très sensibles à la hausse des températures. Un réchauffement de seulement 1 à 2 °C peut provoquer leur blanchiment, voire leur mort, en perturbant la symbiose avec les algues qui leur fournissent énergie et couleur.
- La modification de la distribution des espèces : certaines espèces méditerranéennes, comme le mérrou ou la dorade, se déplacent vers des eaux plus froides, tandis que des espèces tropicales (poisson-lion, méduses exotiques) colonisent la Méditerranée, perturbant les chaînes alimentaires locales. Le réchauffement favorise l'installation d'espèces invasives, souvent plus résistantes, qui concurrencent ou prédatent les espèces natives.
- La perturbation des cycles de reproduction : le réchauffement modifie les cycles de reproduction de nombreuses espèces (poissons, crustacés, plancton), désynchronisant la disponibilité des proies pour les prédateurs. Certaines espèces de plancton, base de la chaîne alimentaire, voient leur abondance et leur distribution altérées, ce qui impacte les stocks de poissons.
- L'impact sur la pêche et l'aquaculture : les espèces commerciales (anchois, sardine) voient leurs populations diminuer ou se déplacer, affectant les activités de pêche locales. Les élevages de poissons et de coquillages sont plus vulnérables aux pathogènes en eaux chaudes.

Courants et circulation thermohaline

La Méditerranée fonctionne comme un modèle réduit d'océan : elle transforme l'eau légère de surface en eau dense et profonde sous l'effet des interactions avec l'atmosphère, assurant ainsi la circulation thermohaline. Elle communique avec l'Atlantique par le détroit de Gibraltar, large de 15 km et profond de 350 m. Elle perd plus d'eau par évaporation qu'elle n'en reçoit des précipitations et des cours d'eau. Lorsque Gibraltar a été fermé, lors de la « crise de salinité messinienne » il y a 5,5 millions d'années, le niveau de la mer baissait de 50 cm à 1 m par an. Ce déficit est aujourd'hui compensé à Gibraltar par l'apport d'eau provenant de l'océan Atlantique (environ 1 million de m³ par seconde).

En hiver, dans la partie nord des bassins, les vents froids et secs (tramontane, mistral, bora, meltem) refroidissent l'eau de surface et accroissent sa salinité par évaporation. Sa densité augmente jusqu'à ce qu'elle plonge et se mélange aux couches sous-jacentes. Ces mélanges favorisent la production primaire, c'est-à-dire le phytoplancton, nourriture des petits poissons herbivores pélagiques, principalement sardines et anchois. Cependant, en raison du changement climatique, l'eau de surface est plus chaude, plus légère et plonge moins, comme l'attestent les observations des dix dernières années. Le résultat est un mélange réduit, une diminution du plancton et une réduction de la taille des sardines et anchois.



Source - © 2020 — Margirier et al., 2020, Figure 9

Les espèces invasives

La Méditerranée est aujourd'hui l'un des épïcètres mondiaux de l'introduction d'espèces exotiques. Environ 1 100 espèces introduites y ont été recensées, dont 10 % sont considérées comme invasives, capables de modifier en profondeur les équilibres écologiques et socio-économiques. Ces introductions se produisent principalement via les eaux de ballast des navires (4 gigatonnes transportées annuellement dans le monde), l'aquaculture et la conchyliculture, les canaux artificiels comme celui de Suez, ou encore les relâchements accidentels d'espèces domestiques.

Le changement climatique favorise les espèces exotiques envahissantes, qui trouvent de nouveaux territoires propices à leur installation. Quatre étapes décrivent le processus invasif :

1. **Introduction** : une espèce arrive sur un territoire dont elle n'est pas originaire.
2. **Acclimatation** : l'espèce survit sur son nouveau territoire.
3. **Naturalisation** : l'espèce se reproduit sur son nouveau territoire.
4. **Expansion** : l'espèce colonise ce territoire et s'étend, au détriment des espèces locales qu'elle supplante, voire éradique.

Ces étapes peuvent s'étaler sur une longue période, l'espèce restant discrète avant de connaître une phase rapide d'expansion, favorisée par des modifications diverses (climat, ressources, etc.).

En Méditerranée française, les espèces suivantes sont devenues particulièrement problématiques :

- **Le crabe bleu américain** (*Callinectes sapidus*) : il provoque des dégâts considérables dans le milieu marin, détruit les filets, impacte la biodiversité locale en entraînant la disparition d'espèces indigènes, blesse les pêcheurs et menace la viabilité économique de la pêche artisanale dans certaines régions (jusqu'à 80 % de perte de revenus pour certains pêcheurs, avec des conséquences particulièrement fortes en Corse). Ce crabe est pêché et commercialisé dans plusieurs pays méditerranéens, notamment en Italie et en Espagne, contrairement à la France où sa pêche est strictement encadrée et sa commercialisation interdite.
- **L'algue invasive** *Rugulopteryx okamurae* : introduite par les activités aquacoles, elle produit d'importantes biomasses qui, en s'échouant sur les côtes, libèrent des sulfures d'hydrogène toxiques, pouvant provoquer des malaises et modifier les communautés benthiques en étouffant les fonds marins.
- **Le poisson-lapin** : venu de la mer Rouge, cet herbivore rase littéralement les forêts d'algues, privant les espèces locales de leur habitat et de leur nourriture. Ce comportement perturbe les écosystèmes sous-marins et entraîne une réduction des espèces indigènes.
- **La microalgue** *Ostreopsis* : d'origine tropicale, arrivée en Méditerranée il y a une vingtaine d'années. Elle forme des amas de matière brune gélatineuse en surface de l'eau et sur les rochers. Soulevés par le vent, ces amas se répandent dans l'air et produisent des toxines ayant un impact sur la peau et la respiration.

Malgré l'existence d'un cadre réglementaire européen depuis 2006 et d'un plan d'action national, la réponse institutionnelle n'est pas toujours à la hauteur des enjeux. Une fois installées, il est quasi impossible d'éradiquer ces espèces. Des progrès ont été accomplis pour les organismes transportés dans les eaux de ballast : l'Organisation Maritime Internationale (OMI) a imposé le traitement de ces eaux avant le déballastage dans les ports d'arrivée, à bord des navires équipés de systèmes comme les rayons UV.

Acidification des eaux

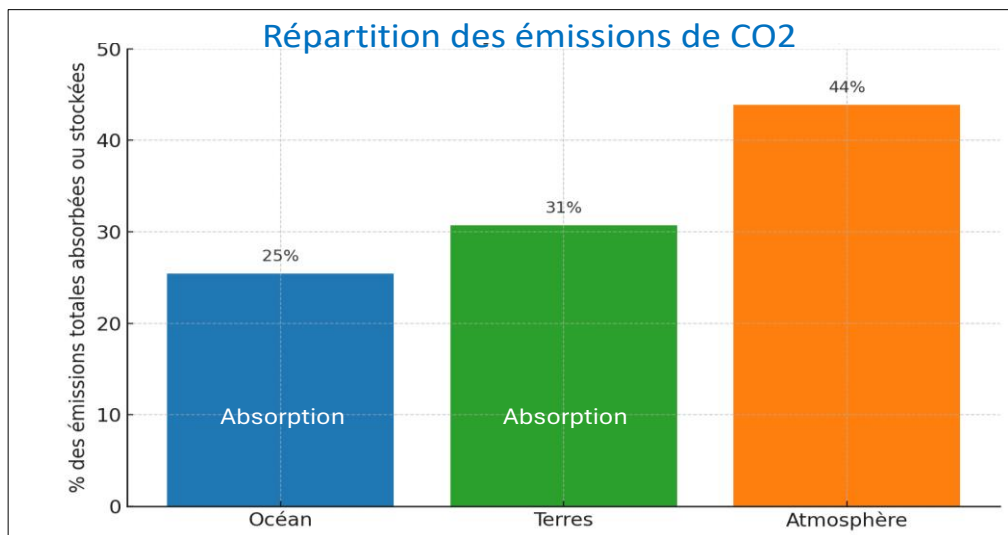


Figure 10

L'océan absorbe environ 25 % des émissions humaines de CO₂. Ce processus, bien que bénéfique pour le climat, acidifie l'eau de mer. Depuis le début de l'ère industrielle, le pH des eaux de surface a chuté en moyenne de 0,1 unité, soit une augmentation de l'acidité d'environ 30 %. On projette que, d'ici 2100, ce pH pourrait encore baisser de 0,2 à 0,4 unité.

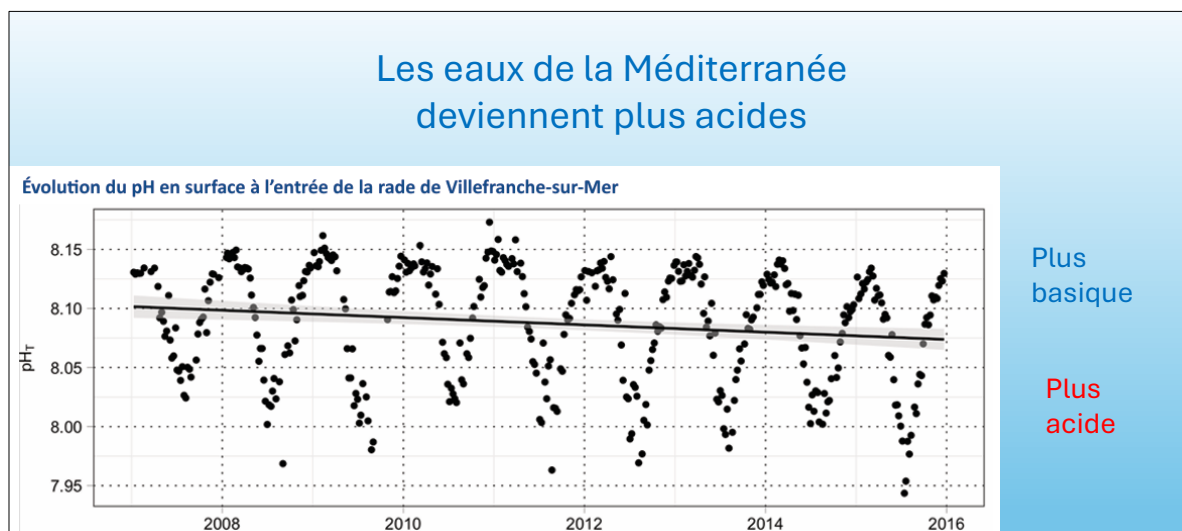


Figure 11

Cette acidification entraîne des conséquences écologiques majeures : les organismes calcifiants (coraux, mollusques, crustacés, coccolithophores) ont des coquilles plus fragiles, ralentissent leur croissance ou meurent. Le blanchiment et la fragilisation des récifs coralliens en sont des exemples emblématiques.

L'une des causes possibles de la prolifération des méduses est que les planctons gélatineux sont insensibles à l'acidification, contrairement aux planctons à tests calcaires. Bien sûr, les causes sont multifactorielles : la surpêche des prédateurs et compétiteurs (poissons pélagiques, tortues, thons) favorise aussi cette prolifération.

Des recherches sont menées pour identifier des souches d'espèces résistantes à l'acidification ou à la température. Ce domaine relève du génie génétique. Par exemple, des travaux portent sur les coraux pour sélectionner des symbiotes algaux (*zooxanthelles*) plus résistants à la chaleur, ou pour modifier l'expression de gènes impliqués dans la réponse au stress thermique. De même, des recherches visent à identifier des gènes de résistance à l'acidification chez les huîtres.

Cependant, modifier une espèce peut avoir des effets en cascade imprévisibles sur l'écosystème, et certaines espèces s'adaptent déjà naturellement par migration ou évolution. Une intervention génétique pourrait perturber ces processus.

Pour illustrer ces recherches sur la restauration des espèces fragilisées, citons le projet « OP Coral » à Marseille, initié par ECOCEAN et ANDROMEDE OCEANOLOGIE en collaboration avec le laboratoire CEFREM de l'Université de Perpignan. Ce projet consiste à prélever des pieds mères de corail sur un site impacté par des travaux au large de Villefranche-sur-Mer, à les élever et à les bouturer pendant deux ans en aquarium, puis à les réimplanter sur le site d'origine afin de redonner vie à ce récif abîmé par l'homme.

Des écosystèmes en bonne santé résistent mieux aux impacts du changement climatique

Cette résistance s'explique par plusieurs phénomènes :

- **Une biodiversité riche** : un écosystème diversifié dispose d'une plus grande variété d'espèces, chacune jouant un rôle spécifique. Si une espèce est affectée par le changement climatique, d'autres peuvent compenser son rôle, maintenant ainsi les fonctions écologiques.
- **Des gènes et des traits adaptatifs** : les populations d'espèces diversifiées ont plus de chances de posséder des individus dotés de traits génétiques adaptés aux nouvelles conditions (résistance à la chaleur, tolérance à l'acidification, etc.).
- **La migration et la dispersion** : les écosystèmes connectés (comme les corridors écologiques) permettent aux espèces de se déplacer vers des zones plus favorables si leur habitat devient inhospitalier.

Cependant, même les écosystèmes en bonne santé ont des limites. Si le changement climatique s'accélère (hausse des températures, acidification des océans, événements extrêmes plus fréquents), leur capacité d'adaptation peut être dépassée. La protection active (réduction des pollutions, restauration des habitats, lutte contre les espèces invasives) est donc cruciale.

La restauration écologique marine est récente : elle a débuté il y a une quinzaine d'années, en réponse à la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), adoptée en 2008. Cette directive incite les États membres de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour atteindre ou maintenir un bon état écologique du milieu marin. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée ont lancé les premiers appels à projets sur la restauration écologique des petits fonds côtiers, afin d'expérimenter des voies de restauration des écosystèmes dégradés. De nombreux projets ont donné des résultats positifs.

Certaines solutions sont désormais déployées sur de nombreux sites, y compris dans les ports. On sait par exemple repiquer des herbiers de posidonies dans les zones dégradées par les ancrages des navires.

Citons un cas d'adaptation positive au changement climatique : dans le delta du Nil, les eaux saumâtres, conséquence de l'intrusion marine dans les eaux douces du delta, rendent impossible le maintien des rizières. Celles-ci tendent à laisser la place à une autre activité : l'aquaculture de crevettes.

Conclusion

La Méditerranée est un véritable laboratoire du changement climatique, où les impacts sont amplifiés par sa nature semi-fermée et la forte pression humaine. Les solutions nécessitent une approche intégrée, combinant réduction des émissions de CO₂, protection des habitats et coopération internationale.

Bibliographie

GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). *6e Rapport de synthèse du GIEC. Synthèse des connaissances sur le réchauffement, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans et les impacts sur les écosystèmes méditerranéens*, 2023.

MedECC (Mediterranean Experts on Climate and Environmental Change). *Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MARI). Évaluation scientifique des risques climatiques et environnementaux en Méditerranée, avec des projections pour le bassin méditerranéen*, Plan Bleu, 2020

Météo France. *Climat futur en France : variabilité, extrêmes et impacts climatiques. Projections climatiques pour la Méditerranée, notamment sur les canicules marines et les vagues de chaleur*. Météo-France, 2024

Cerema. *Étude sur l'érosion côtière et la submersion marine en France. Analyse des risques, des coûts et des stratégies d'adaptation pour les côtes méditerranéennes, avec des données actualisées sur le recul du trait de côte*, Adaptation Changement Climatique, Cerema, 2024

GREC-SUD, *Cahier Mer et Littoral : impacts du changement climatique en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Synthèse des travaux scientifiques sur les impacts physiques et écologiques du changement climatique sur le littoral méditerranéen*, 2025

Fondation de la Mer, *L'Océan en surchauffe : comprendre les canicules marines. Explications sur les canicules marines, leurs impacts sur les écosystèmes méditerranéens et la tropicalisation*, 2025

Gattuso, J.-P., *La Méditerranée se tropicalise : impacts des espèces invasives. Analyse de l'arrivée d'espèces exotiques et de la tropicalisation de la Méditerranée*, 2023

Plan Bleu, *Cadre régional d'adaptation des zones côtières au changement climatique, Stratégies et politiques d'adaptation pour les pays méditerranéens, dans le cadre de la Convention de Barcelone*, 2025

Ministère de la Transition écologique, *Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Cadre réglementaire français pour la gestion durable des côtes, incluant la recomposition spatiale et les solutions fondées sur la nature*, 2024

F. Margirier, P. Testor, E. Heslop, K. Mallil, A. Bosse, L. Houpert, L. Mortier, M.-N. Bouin, L. Coppola, F. D'Ortenzio, X. Durrieu de Madron, B. Mourre, L. Prieur, P. Raimbault, V. Taillandier, *Abrupt warming and salinification of intermediate waters interplays with decline of deep convection in the Northwestern Mediterranean Sea (lien externe - nouvelle fenêtre)* ↗, *Scientific Report*, 10, 20923 [Open access] 2020.

<https://www.starfishbarometer.org/en/content/ocean-state>

VISITE de la FABRIQUE de NOUGAT et d'ÉLEVAGE de CANARDS à SIGNES

(Daniel PEUVRIER)

Signes

Située à 350 m d'altitude sur le versant sud de la Sainte Baume, Signes est la commune la plus étendue du département du Var (13 300 ha) en majorité boisée.

Pleine de charme avec ses places et ses fontaines, elle renferme entre autres deux lieux à privilégier pour les gourmets : la confiserie Fouque et l'élevage de canards de la sainte Baume.

La Maison Fouque

Installée au cœur du village de Signe depuis 1864, la maison Fouque est une confiserie artisanale réputée, spécialisée dans la fabrication de nougats (blanc, noir, et blanc de Félibres). Elle perpétue un savoir-faire traditionnel sur cinq générations. Le nougat Fouque est élaboré à partir de miel et d'amandes de Provence, selon des recettes ancestrales qui ont valu à la Maison plusieurs médailles d'or et d'argent.

La boutique et les ateliers sont situés au 2, Rue Louis Lumière à Signes et sont ouverts de début mai à Noël. Vous pouvez visiter leurs ateliers et leurs cuisines de nougat installés dans une maison historique, où les évêques de Marseille venaient autrefois passer leur été. L'immense cage d'escalier décorée de croix sculptées, les couloirs aux voûtes gothiques et la fontaine à tête d'ange témoignent de cette époque révolue.



Le doux parfum du miel s'élève de chaque pierre et imprègne ce lieu centenaire. Depuis 1864, quatre générations se sont succédées ici et ont transmis les recettes secrètes de leurs nougats blancs et noirs. Les chaudrons et les cuves de mélange en cuivre d'origine sont toujours utilisés pour fabriquer leurs nougats.

En effet, pour respecter la tradition de Noël, la fabrication du nougat, depuis la création de la maison, n'a lieu que du 15 septembre à la fin décembre de chaque année, selon une méthode de fabrication qui n'a pas changé depuis les origines des cuisines. Le nougat doit être une douceur éphémère qui ne dure que pendant les fêtes de Noël, laissant les gourmands sur leur faim jusqu'à l'automne suivant.

Ce rythme particulier de fabrication n'est pas seulement motivé par la tradition de Noël, mais aussi par le respect de l'ancienne recette (depuis 1730). Blanc, moelleux ou dur, la recette du nougat blanc est ancestrale et n'a pas changé : du miel, des amandes douces et des pistaches. Mais tous les types de miels et d'amandes ne conviennent pas. Pour le miel, certaines floraisons donnent des miels dont le goût devient âcre à la cuisson, aussi faut-il s'assurer que les abeilles ne puissent avoir accès à des fleurs de châtaigner par exemple.



La principale différence entre un Nougat Blanc et un Nougat Noir est le mode de cuisson. Fabriqués avec du miel de lavande et des amandes, le nougat blanc est onctueux et très tendre et le nougat noir, délicatement caramélisé.

Pour faire un Nougat Noir, il suffit de mélanger du miel et des amandes de faire cuire le tout sur une flamme vive en mélangeant énergiquement, jusqu'à ce que le miel soit caramélisé et que les amandes soient cuites (environ 45 minutes). Les amandes ayant cuit dans le miel émettent alors un bruit caractéristique, on dit alors que « les amandes chantent ». La précision est de mise car il suffit de quelques dizaines de secondes de trop pour que le nougat soit trop cuit et garde un goût de brûlé.



Riche en saveurs, le nougat est sucré et moelleux, mais difficile à cuisiner, à conserver et à stocker pendant la chaleur estivale.

Reste à couler le nougat dans un grand moule et d'attendre quelques heures pour pouvoir le découper et envelopper les barres obtenues.

Tradition oblige, pour emballer les barres et les bouchées, une main d'œuvre essentiellement féminine est réunie, sans aucune machine. Elles sont expédiées ensuite pour une partie dans le monde entier.

Chaque année on peut découvrir la fabrication du nougat lors d'ouvertures exceptionnelles, généralement entre mi-septembre et mi-novembre, sur réservation.



L'élevage de canards de la Sainte Baume

En quittant le village en contre-bas, sur la route de Méounes, se trouve l'élevage en plein air des Canards de la Sainte Baume.



Après avoir obtenu le 1er prix de l'installation par la Chambre d'Agriculture du Var pour un projet d'élevage et de transformation de canards gras, la société agricole « Les Canards de la Sainte-Baume » est créée fin 2020 et s'installe sur les terres familiales du grand-père.

L'exploitation s'étend sur environ 3 hectares sur lesquels 7 parcours ont été aménagés en agroforesterie, irrigués par l'eau du canal de Provence, pour le plus grand bonheur de nos canards.

Soucieux de la transition énergétique et de l'impact des installations, le bâtiment d'exploitation est une construction en bois avec une toiture mono-pente accueillant une centrale photovoltaïque.

Ils accueillent leurs premiers canards début 2023 et démarrent la production en juin 2023. Rare élevage de canards gras en Provence, les exploitants apportent une attention particulière à la qualité de la production en maîtrisant toutes les étapes de l'élevage. Dans des installations neuves, de la réception des canetons à 1 jour à la phase d'engraissement, l'élevage répond aux dernières normes d'hygiène en vigueur pour la préparation des produits frais et des conserves. Des canards de race Mulard sont élevés sur des parcours en plein air où ils grandissent en liberté jusqu'à 14 semaines. Puis les canards rentrent à l'engraissement pendant 12 jours où ils sont gavés traditionnellement au grain de maïs entier.

Toutes les étapes de la production et de la transformation se font sur place : élevage, engraissement, abattage, découpe, préparation, cuisson, stérilisation...

La commercialisation se fait en circuit court directement à la ferme et sur les marchés alentours !

Vous pourrez y découvrir leurs produits fermiers. Ils sont transformés de façon traditionnelle et artisanale à la ferme. On retrouve bien sûr du foie gras de canard, des confits de canard et des plats cuisinés (cuisses, manchons, gésiers, cassoulets, lentilles-saucisses...), des pâtés et rillettes, de la salaison (magrets de canards séchés, saucissons & chorizos de canard...) et des produits frais (magrets, aiguillettes, cœurs, saucisses...).

Ils se distinguent par des préparations en utilisant des saveurs régionales marquées comme les herbes de Provence, la baie de genièvre et l'eau-de-vie de Marc de Provence

Il y est possible d'organiser des visites de groupe de la ferme d'élevage de canards ou de réaliser des étapes gourmandes.

PRÉSENTATION des PARTICIPATIONS de l'AVSANE aux COMMISSIONS départementales et aux COMITÉS de suivi

Chaque année, lors de notre Assemblée Générale ou lorsqu'est éditée notre revue, vous sont présentées les modalités de la participation de l'AVSANE aux différents comités, les sujets traités et l'impact de son implication sur les décisions qui en résultent.

Cet article n'a pas pour objectif de mettre en évidence l'influence de l'AVSANE au sein de ces commissions mais de présenter leur rôle, les sujets relevant de leurs compétences et les divers organismes, services de l'État, associations dont les avis peuvent être sollicités.

CDNPS (Guy HERROUIN) et (Marc RAINAUD)

La Commission de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est une instance consultative créée en application du Code de l'environnement (articles L. 341-1 et suivants). Elle joue un rôle clé dans la protection des espaces naturels, la gestion des paysages et la préservation de la biodiversité dans le département du Var.

Cette commission comprend plusieurs formations :

- Formation des sites et paysages
- Formation de la nature
- Formation de la publicité
- Formation des carrières
- (CDCFS) Formation de la faune sauvage captive

Formation « Sites et paysages » (Marc RAINAUD)



Classement au titre des « Sites » du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume

Cette formation a plusieurs attributions :

- Elle émet un avis sur les inscriptions et classements de sites, ainsi que sur les projets de travaux en site classé.
- Elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant.

La CDNPS « sites et paysages » est saisie dans les cas suivants :

- **au titre du code de l'environnement**, pour les travaux situés dans le périmètre d'un site classé et relevant d'une autorisation ministérielle ;
- **au titre du code de l'urbanisme**, dont notamment la loi Littoral (relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral), pour certains travaux de construction, d'aménagement, installations ou opérations ;
- **au titre du code rural et de la pêche marine (article R. 923-24)**, pour les demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines.

Cette formation se réunit tous les mois (sauf le mois d'août) sur saisine de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et du secrétariat de la CDNPS.

Les acteurs de cette formation sont répartis en 4 collèges :

- 1) **État** : DREAL, DDTM, UDAP
- 2) **Élus et collectivités territoriales** : association des maires du Var, Conseil départemental, communautés de communes
- 3) **Associations, professionnels et experts** : écologue, paysagiste, AVSANE, FNE83, Vieilles maisons françaises Var
- 4) **Personnalités compétentes** : géographe, architecte, Parc national de Port-Cros, Chambre d'agriculture, Syndicat des propriétaires forestiers du Var

Formation « Nature » (Marc RAINAUD)

Cette formation est sollicitée pour émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques (autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée).

Elle constitue aussi une instance de concertation consultée sur la constitution, la gestion et l'évaluation du réseau écologique Natura 2000 dans le Var.

Comme pour la formation « Sites et Paysages » les acteurs sont répartis en 4 collèges.



Site de [Morière La Tourne](#) protégé par un [Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope \(APPB\)](#)

Formation « Publicité » (Marc RAINAUD)



Cette formation se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes.

Depuis le 1er janvier 2024, selon la loi Climat et Résilience, la police de la publicité est décentralisée et placée sous l'autorité des maires.

Ainsi, la CDNPS « Publicité » peut, notamment, être saisie par la DDTM pour émettre un avis sur le Règlement local de publicité élaboré ou révisé par le maire de la commune concernée.

Comme pour la formation « Sites et Paysages » les acteurs sont répartis en 4 collèges, le 4^{ème} étant constitué par les représentants des entreprises de publicité et des fabricants d'enseignes.

Formation « carrières » (Guy HERROUIN)

CDNPS/Formation carrières



La formation « carrières » au sein de la CDNPS du Var est impliquée dans l'examen des demandes d'autorisation d'exploitation de carrières dans le Var.

Les carrières sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et au Code minier.

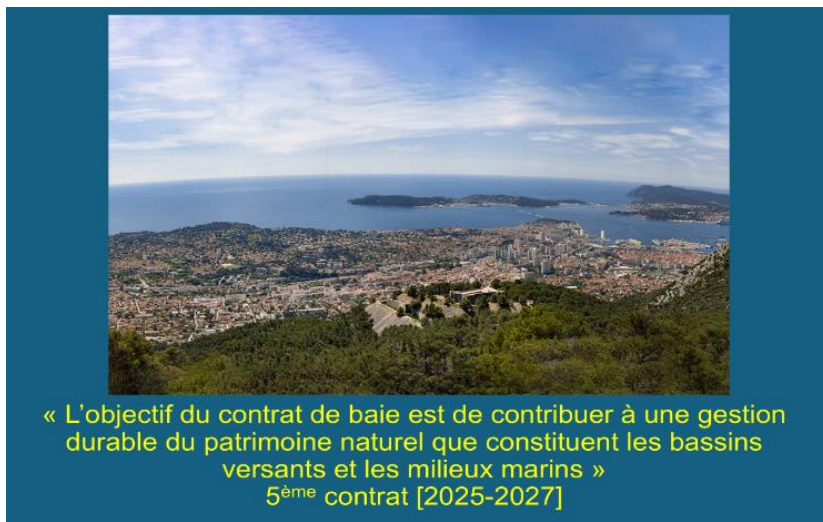
La CDNPS est consultée pour avis sur les projets de carrières, notamment pour évaluer :

- L'impact sur les paysages (visibilité, intégration paysagère).

- Les risques pour la biodiversité (destruction d'habitats, fragmentation écologique).
- Les nuisances (bruit, poussière, trafic).

COMITÉ de BAIE du « Contrat de baie rade de Toulon et Iles d'or » (Guy HERROUIN)

Un contrat de baie est un programme territorial et contractualisé, dédié à des actions environnementales à l'échelle d'une baie. Son objectif est de contribuer à une gestion durable, collective et équilibrée du patrimoine naturel que constituent les bassins versants et les milieux marins de la baie. Il répond aux directives européennes, telles que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), visant à maintenir le bon état écologique des eaux et des milieux.

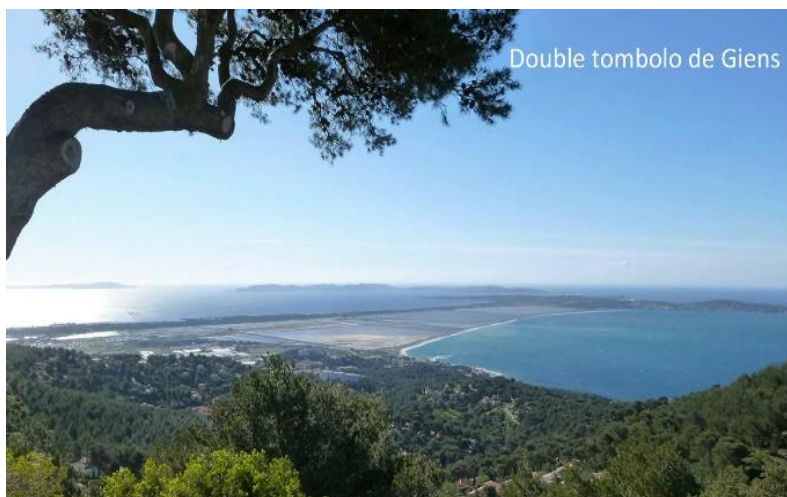


Le premier contrat fut signé en 2002. Ce premier contrat fut suivi de quatre autres : deux pour la rade de Toulon, un pour les Iles d'Or, et celui en cours : le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or (2023-2027).

Le comité de baie, est composé d'une cinquantaine de membres. Il est chargé de :

- veiller à l'application des orientations du Contrat de baie sur le terrain et suivre la mise en œuvre du programme d'actions (études, travaux et communication).
- apporter son avis sur les choix et orientations du contrat de baie.
- assurer l'équilibre de la concertation entre les élus des collectivités territoriales, les représentants de l'État, les usagers et le tissu associatif.

COMITÉ de PILOTAGE du « trait de côte MTPM » (Guy HERROUIN)



Ce comité est mis en place par MTPM pour l'élaboration de la stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte.

Les côtes sableuses sont soumises à une érosion croissante et aux submersions marines. Celles-ci sont dues à l'élévation du niveau de la mer et à la croissance des événements extrêmes (tempêtes). Ces côtes sont d'autant plus sensibles que des ouvrages mal dimensionnés ont été réalisés souvent il y a plusieurs décennies ainsi qu'à l'urbanisation du littoral.

La DDTM Direction départementale des territoires et de la mer, Service mer et littoral a publié en 2019 « la Stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion dans le Var » qui fait référence dans les autorisations de travaux pour limiter les risques littoraux.

Ce comité est réuni pour informer de l'avancement des études, en particulier celles menées en partenariat de MTPM avec le CEREMA et recueillir les avis des représentants du comité.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE du VAR chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. (Guy HERROUIN)



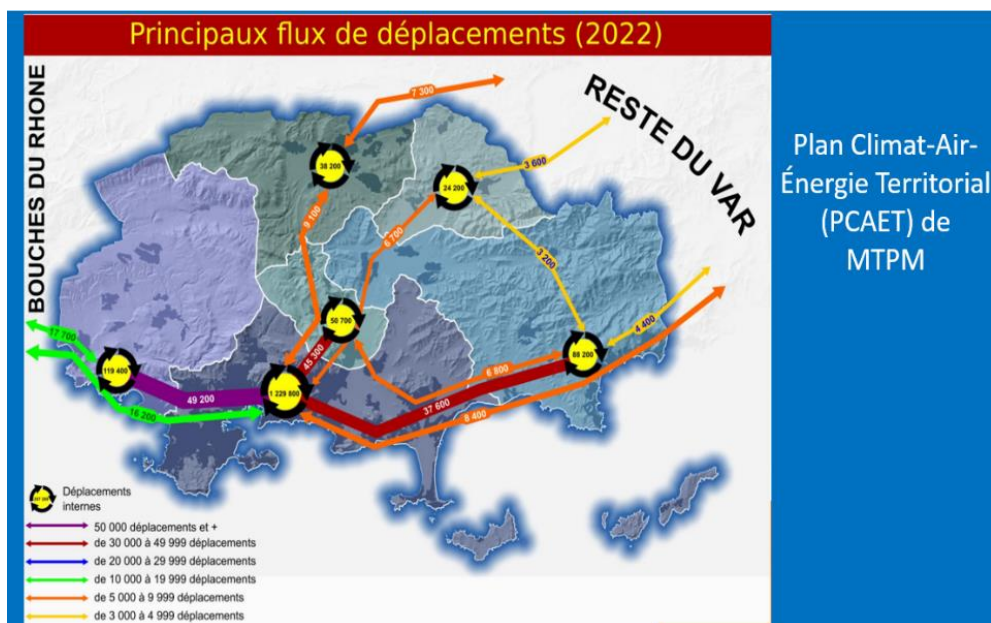
La commission est créée en application du code de l'environnement.

Elle est présidée par un magistrat du tribunal administratif. Elle se réunit annuellement pour juger de l'aptitude des nouveaux commissaires enquêteurs et du renouvellement des commissaires déjà en activité.

Ces commissaires enquêteurs sont mobilisés pour des enquêtes publiques, qui sont obligatoires pour de nombreux projets ayant un impact sur l'environnement, l'aménagement du territoire ou la vie des citoyens, dans les secteurs suivants :

- Aménagement et urbanisme
- Infrastructures et transports
- Environnement et biodiversité
- Énergie et ressources naturelles
- Agriculture et forêt
- Plans de prévention des risques
- Centres de traitement des déchets

PCAET- Plan Climat-Air-Énergie Territorial de MTPM (Guy HERROUIN)



Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Ce plan est en application de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Les objectifs sont :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Améliorer la qualité de l'air.
- Réduire la consommation d'énergie.
- Augmenter la production d'énergies renouvelables.
- Développer de manière coordonnée les réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur).
- Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique (risques inondation, canicule etc.).
- Renforcer le stockage de carbone (augmenter les surfaces végétalisées).

CDCFS - Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

(Marc RAINAUD)



Une régulation nécessaire de la population de sangliers

La CDCFS est réglementée par les articles R421-29 à 32 du code de l'environnement.

Elle concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, de la politique du gouvernement dans le domaine de la chasse et de la protection de la faune sauvage.

Elle est notamment chargée d'émettre, dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers, un avis sur la gestion des espèces chassées, la préservation de leurs habitats, la détermination des espèces d'animaux nuisibles, et enfin sur certaines modalités de la pratique de la chasse définies au niveau du département (périodes d'ouverture de la chasse, plans de chasse ...).

Dans sa formation plénière, la CDCFS est présidée par le préfet ou son représentant et comprend les acteurs suivants :

- Représentants de l'État et de ses établissements publics (DDTM, DREAL, OFB, association des lieutenants de l'ovèterie)
- Représentants de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var (FDCV)
- Représentant de l'Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)
- Représentants de la propriété forestière privée ou non domaniale, et de l'Office National des Forêts (ONF)
- Représentants des intérêts agricoles (chambre d'agriculture et syndicats)
- Représentants d'associations agréées actives dans le domaine de la protection de la faune et de la nature (LPO, AVSANE, Conservatoire des Espaces Naturels PACA)
- Personnes qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage.

COPIL NATURA 2000 (Marc RAINAUD)



Ce comité de pilotage assure le suivi des actions de gestion des zones Nature 2000 du Var :

- Zones de Protection Spéciale (ZPS) « Falaises du Mont Caume » issues de l'application de la directive « Oiseaux »
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) « Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières » issues de l'application de la directive « Habitats faune flore »

Monts Faron et Coudon, sites Natura 2000

Ces sites sont définis par un périmètre, par les habitats et les espèces justifiant leur désignation.

Pour rappel, l'objectif de la démarche Natura 2000 est de préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable.

Ce COPIL, organisé par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, réunit de multiples participants issus des collectivités territoriales (MTPM, mairies des communes concernées), des services de l'Etat (ONF, DREAL, DDTM ...), des associations d'usagers ou de protecteurs de la nature (Agriculteurs, forestiers, carrières, armée, excursionnistes, pêcheurs, chasseurs, LPO PACA, FNE 83, AVSANE, ...)

CSS – COMMISSIONS de SUIVI de SITE (Daniel PEUVRIER)

Les Commissions de Suivi de Site (CSS) ont été créées par le décret du 07 février 2012. Elles sont obligatoires pour les établissements relevant du régime de l'Autorisation avec Servitudes (AS) SEVESO seuil haut, pour tout centre collectif de stockage qui reçoit ou est destiné à recevoir des déchets non inertes.

Les commissions de suivi de site sont constituées de cinq collègues (représentants de l'État, collectivités territoriales, riverains, exploitants et salariés) auxquels peuvent, occasionnellement, se rajouter des personnalités qualifiées.

Elles se réunissent une fois par an et mettent régulièrement à la disposition du public, éventuellement par voie électronique, un bilan de ses actions et les thèmes de ses prochains débats.

Elles ont pour vocation à constituer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées, à suivre l'activité des installations concernées et à promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, pour l'agriculture, pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages.

Dans le cadre de ces CSS, l'AVSANE participe à trois commissions supervisées par la sous- préfecture de Draguignan et une par la préfecture de Toulon avec la participation de la DREAL.

- CSS de l'établissement du Dépôt Pétrolier de la Côte d'Azur à Puget sur Argens.



DEPÔT PETROLIER DE LA COTE D'AZUR
Commission de Suivi de Site
Mairie de Puget sur Argens

Ce dépôt est géré par une société commune Total Energie, Eni, Thévenin Ducrot et assure depuis un pipe-line la distribution de tous les carburants de la zone sud-est y compris Monaco et l'aéroport de Nice.

- CSS de l'établissement du dépôt de gaz de La Motte



antargaz

Dépôt de LA MOTTE

Ce dépôt est géré par Antargaz et assure la distribution de gaz propane et GPL en citerne ou en bouteille pour la partie est de notre région.

- CSS de l'Ecopôle de Valorisation et Traitement des Déchets de Roumagayrol

Créée par arrêté préfectoral en 2018 et gérée par Azur Valorisation (Pizzorno) l'écopôle a pour missions le tri et la valorisation de déchets non dangereux (DAE, Encombrants et biodéchets), le transfert de déchets vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon visant à optimiser son vide de four, la mise en balles des déchets, le traitement et la valorisation des Mâchefers d'Incinération de Déchets Non Dangereux (MIDND) et le traitement des eaux résiduelles provenant des installations.



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

ECOPÔLE AZUR VALORISATION

PPA – PLAN de PROTECTION de l'ATMOSPHERE (Daniel PEUVRIER)



En novembre 2025 a eu lieu le sixième comité de pilotage de suivi. Créé par arrêté préfectoral en mars 2022, le PPA du Var a pour objectif de réduire la pollution chronique ainsi que l'occurrence et la durée des épisodes de pollution à l'échéance 2025. Le PPA regroupe un ensemble d'actions de réduction des émissions polluantes, de diminution de l'exposition des populations à une qualité de l'air dégradée et de renforcement du dispositif d'urgence en cas de pic de pollution ainsi qu'à l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air.

Les thématiques abordées sont le transport maritime, les transports terrestres, l'industrie, la biomasse, le bâtiment, la communication et font l'objet de fiches de suivi individuelles.

En fonction des nouvelles valeurs réglementaires et des nouveaux seuils de la qualité de l'air pour 2030, il s'est avéré nécessaire de créer un nouveau PPA 2030 avec de nouveaux objectifs et la création d'un plan régional d'ozone.

CLE – COMMISSION LOCALE de l'EAU du Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau (Daniel PEUVRIER)

Créée en 2013, elle est régie par le code de l'environnement et constitue un véritable « parlement local de l'eau ». Elle construit le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pas à pas en associant les collectivités, l'ensemble des usagers de l'eau présents sur le territoire, ainsi que les services de l'État concernés. Sa composition est encadrée par la loi et arrêtée par le préfet.

C'est une assemblée délibérante qui ne dispose pas en propre de moyens financiers, ni de capacité à assurer de maîtrise d'ouvrage. La CLE est au cœur du dispositif en termes de propositions, de concertation et décisions.

Elle anime le processus de concertation, interne et externe, définit les axes de travail, suit le déroulement des étapes, consulte les partenaires institutionnels, recherche les moyens et les financements, élabore le SAGE, valide son contenu et ses orientations et facilite les adaptations et les révisions ultérieures.

La C.L.E. est composée de 38 membres :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (20)
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées dont l'AVSANE fait partie (11)
- Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (9)



COPIL - Comité de Pilotage du Projet de Recherche et Développement sur les masses d'eau karstiques de la tête du bassin versant du Gapeau (Daniel PEUVRIER)



Dans le cadre du SAGE a été créé pour la période 2024-2027 un COPIL (Comité de Pilotage) ayant pour but l'identification des ressources en eaux karstiques potentiellement mobilisables en amont du bassin versant du Gapeau et la modélisation des réservoirs d'un système dans les masses d'eau.

Une étude a donc été commandée au Bureau de Recherche et de Géologie Minière (BRGM) afin de quantifier les masses d'eau et leur fonctionnement, pour mieux les préserver.

CDPENAF- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (Mireille ROLLAND)

La CDPENAF est une instance consultative auprès du préfet, réunissant l'État, les acteurs agricoles et forestiers, les associations de protection de la nature et des experts.

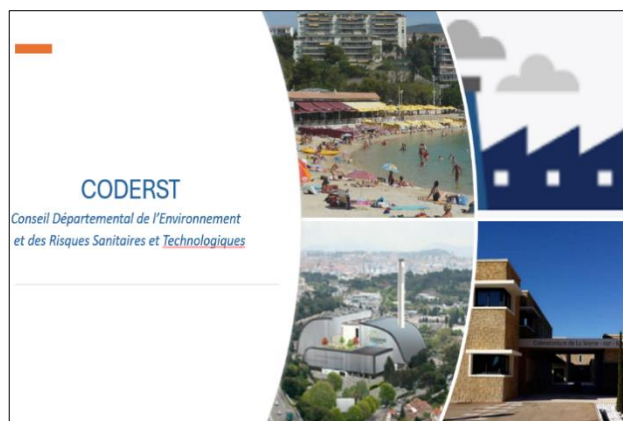
Elle émet des avis sur les projets et documents d'urbanisme ayant un impact sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, afin d'en assurer la préservation durable. (Les SCoT, les PLU, les STECAL et certains permis de construire, notamment pour les changements de destination de bâtiments agricoles et des projets photovoltaïques).

Sa mission principale s'inscrit dans l'objectif national de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, avec une réduction intermédiaire de 50 % de la consommation d'espaces d'ici 2030.

Cette politique vise à limiter les impacts négatifs de l'artificialisation sur la biodiversité, le climat, les risques naturels et le potentiel agricole, tout en intégrant les enjeux socio-économiques.



CODERST - Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (Franck CHAUVET)



Le CODERST a un rôle consultatif, mais non décisionnaire et intervient, au niveau départemental, à l'élaboration, à l'application et le suivi des politiques publiques liées à la protection de l'environnement, à la gestion durable des ressources naturelles et à la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est chargé d'émettre un avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à l'autorisation et/ou à la modification des conditions d'exploitation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- d'unités de traitement de déchets et des Station de Traitement des Eaux Usées
- de production d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, (Forages, sources, réservoirs, barrages)
- de l'habitat, de chambres funéraires, de cimetières, de piscines, de plages et bassins artificiels, liés à des risques sanitaires.

CDOA - Commission Départementale d'Orientation Agricole du Var (Patrick GUILLON)



La CDOA est une instance consultative auprès du préfet, réunissant les représentants de l'État, les acteurs agricoles et forestiers, les associations de protection de la nature et des experts.

Elle émet des avis sur :

- **les demandes d'autorisation d'exploiter**, qui visent à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, à encourager des pratiques agricoles à la fois économiquement et écologiquement performantes, et à maintenir une agriculture diversifiée, notamment biologique, génératrice d'emplois.

- **la délimitation des zones agricoles protégées (ZAP)**, qui sont des outils fonciers destinés à préserver les terres agricoles face à l'urbanisation, à sécuriser le foncier et à favoriser la remise en culture des terres à vocation alimentaire. Les projets de ZAP sont **portés par le maire**, après accord du conseil municipal.
- **les plans de mise en valeur des terres incultes (MVTI)**, dispositifs permettant de remettre en exploitation des terres abandonnées ou sous-exploitées depuis au moins trois ans sources de problèmes sanitaires et d'occupations illicites. Après un **affichage public en mairie**, le préfet peut autoriser un exploitant à reprendre ces terres pour les remettre en culture.

CRE - Le Comité de ressources en eau (Patrick GUILLON)

Le **Comité de ressources en eau (CRE)** a pour mission de réunir tous les acteurs de la gestion de l'eau dans le Var **avec pour objectif** d'anticiper et de gérer les épisodes de crise liées aux sécheresses récurrentes.

Des arrêtés sécheresse par zone ont été appliqués entre 2020 et 2025, pour encourager les régions à réduire leur consommation.

Lors de la réunion du 5 décembre 2025, un état des lieux du suivi de l'évolution qualitative et quantitative de la ressource en eau ainsi qu'un bilan de la situation de sécheresse ont été présentés.

La réunion, présidée par le préfet et animée par la DDTM, s'est tenue avec la participation de Météo-France, de la DREAL et du BRGM :

- **Météo-France** : Un **bilan hydrologique 2024-2025** marqué par trois mois très secs (novembre, décembre 2024 et juin 2025). Un climat plus chaud que la normale reste probable sur la France et plus généralement sur l'ensemble du bassin Méditerranéen...
- **BRGM** : Le bilan 2025 des **ressources en eau souterraines des nappes** dans le Var devrait suivre une tendance habituelle début 2026. Les nappes alluviales côtières sont en meilleure situation que celles calcaires du centre Var.
- **DREAL** : Le bilan du 01/05/25 au 28/11/25 **hydrométrique des rivières** (La signe, l'Argens, Le Caramy, L'Artuby, Le Real Martin, Le Gapeau). Débits comparables aux années précédentes, rares journées de crise. Le **bilan hydrologique des ressources stockées** (réservoirs Serre-Ponçon /Ste Croix- Castillon / St Cassien) présente un bilan globalement excédentaire.
- **Les syndicats de rivière** des bassins versants du Gapeau et de l'Argens, ainsi que du Pays de Fayence, ont présenté leurs retours d'expérience concernant les actions mises en œuvre pour la gestion et la sobriété de l'eau.

Conclusion : la situation hydrologique reste globalement stable mais la vigilance demeure face aux sécheresses et au réchauffement climatique.



CSS - Commission de Suivi de Site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Ginasservis (Claude DUVAL)



L'ISDND de Ginasservis reçoit les déchets ultimes non dangereux, son emprise est de 13,87 ha, elle est exploitée par le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIVED) avec les caractéristiques suivantes :

- Capacité totale de stockage : 506 000 tonnes.
- Capacité annuelle maximale : 27 000 tonnes.
- Capacité journalière maximale : 210 tonnes.

La CSS se réunit chaque année, ses membres sont désignés par Arrêté Préfectoral, l'AVSANE y participe au titre du collège des riverains. Au cours

de cette réunion sont présentés le bilan de l'activité, le bilan des inspections des installations sous les aspects sécuritaires et environnementaux.

Observatoire hélicoptères sur le Golf de St Tropez (Claude DUVAL)

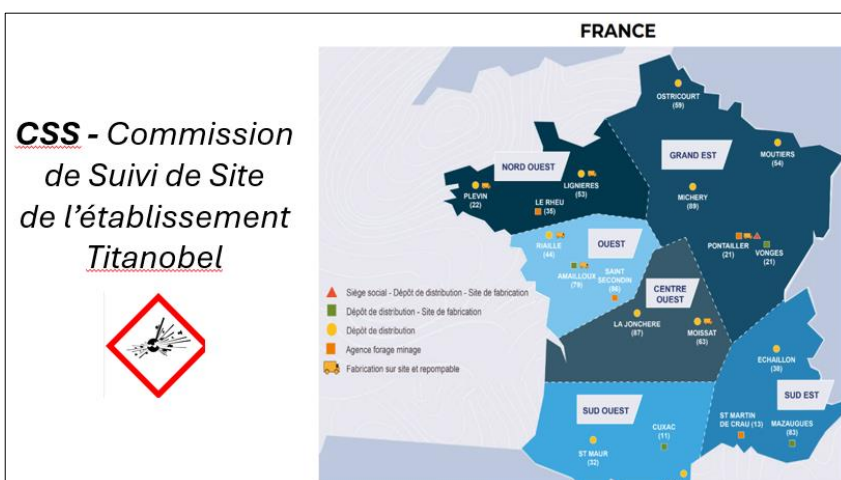


Cet « Observatoire hélicoptères » a vocation d'éviter ou, à défaut, d'atténuer l'importance des conflits que ne manque pas de générer le survol, par des hélicoptères, des communes du golfe de Saint-Tropez, entre les populations concernées et les utilisateurs des hélicoptères (privés et sociétés de transport).

Cet observatoire, présidé par la Sous-Préfète de Brignoles, réunit les acteurs concernés par cette activité, à savoir les présidents des sociétés mettant en œuvre des hélicoptères, les associations opposées ou souhaitant

éviter un développement anarchique de cette activité, les élus des communes du Golfe, des représentants des administrations relevant de la sécurité aérienne, de la douane, de la police de l'air et des frontières, DGAC et des représentants de l'Union des Métiers de l'Hôtellerie, de la CCI.

CSS - Commission de Suivi de Site de l'établissement Titanobel (Claude DUVAL)



La société Titanobel est située sur la commune de Mazaugues. Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2013 elle est autorisée à poursuivre l'exploitation de la société SA TITANITE d'un atelier de fabrication et de dépôts de substances explosives.

La CSS est composée de cinq collèges : administration de l'Etat, collectivités territoriales, exploitant, salariés et riverains ou associations de protection de l'environnement. Elle se réunit une fois par an, son mandat est de cinq ans. Au cours de cette réunion, lui est présenté le bilan

annuel de l'établissement (actions réalisées, système de gestion de la sécurité, incidents/accidents, faits marquants depuis la dernière CSS) et le bilan de l'inspection des installations classées depuis la dernière réunion.

Le rôle de la CSS est de s'assurer que le système de gestion de la sécurité est respecté et adapté à la nature particulière de l'activité de la société et que son fonctionnement ne porte pas atteinte à l'environnement.



Participation au Conseil d'Administration du CAUE-Var

Deux séances en 2025 : juin et décembre.

En juin, information sur la gestion de la crise due au ralentissement de l'activité du bâtiment et à la baisse du montant des ressources qui en dépendent, avec réduction du personnel, et présentation de la saison « Habiter l'Ensemble » consacrée au logement collectif confronté à la sobriété foncière.

En décembre, bilan de la crise avec un déficit réduit et un budget 2026 plus serein. Bilan de l'activité de l'année avec d'abondants projets conseillés au profit de collectivités, de la sensibilisation du public et des formations.

Pendant la saison « Habiter l'Ensemble »,

- les locaux du CAUE-Var ont abrité une exposition photo combinée avec des éléments de plans et maquettes
- et le CAUE-Var a proposé au public des visites d'ensembles (la tour Concorde, la cité de l'Épargne, la Coupiane, la Rode) expliquant non seulement la création de ces immeubles, mais aussi leur évolution en cours ou à venir pour s'adapter au changement climatique,
- des ateliers, une table ronde
- et des conférences données au sein de l'Université et avec participation des étudiants, notamment la dernière par Laurent Lehmann, consacrée à la réhabilitation

Cette saison sera prolongée en 2026.

PRÉVISIONS de VISITES et CONFÉRENCES 2026

Vendredi 16 janvier : CONFÉRENCE par Guy HERROUIN

- *Les espèces invasives en mer Méditerranée : Un danger invisible ? Quand des intrus menacent notre mer.*

Jeudi 26 mars : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- *Programmée à Ollioules salle Brémond, repas de midi chez Lily puis visite de « La maison du patrimoine ».*

Jeudi 23 avril : Visite à confirmer (limitée à 30 personnes)

- *Visite de la station de traitement des eaux usées « Amphitria », située au Cap Sicié, La Seyne-sur-Mer.*

Vendredi 24 avril :

- *Conférence par M.Stephen Giner sur le Géopark Varisque labellisé par l'Unesco, destiné à mettre en valeur le territoire du Cap Sicié à Vallauris.*

Juin : Sorties à confirmer

- *Les Embiez à l'Institut Océanographique Paul Ricard (IOPR) Conférence, visite et pique-nique envisagé.*
- *Visite de l'installation de la connexion des navires à quai du port de Toulon.*

Septembre ou début octobre : Visite à confirmer

- *Visite d'une ostréiculture. Producteur GIOL à la Seyne-sur-Mer installé dans la baie de Tamaris. Repas envisagé à La Cabane Giol.*
- *Visite découverte des canaux d'irrigation à Sicié*

Le 6 novembre : Conférence à confirmer

Le 11 décembre : Conférence par Alain ROUBIEUX

Rentrée 2027

- *Une conférence, à programmer, de Thierry Tatoni, ancien directeur de l'important laboratoire IMBE Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale à Marseille.*
- *Conférence sur les écosystèmes en Méditerranée.*

BULLETIN D'ADHÉSION

**ASSOCIATION VAROISE pour la SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE
de la NATURE et de l'ENVIRONNEMENT « AVSANE »**

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'acclimatation du Var (SAHAV) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 germinal an IX (30 mars 1801), puis de l'intégration de la Société « *LES AMIS DES VILLAGES VAROIS* »

Courriel : avsane@orange.fr

Correspondance : 19 rue l'Officier Challier, Les Bougainvillées, 83430 Saint-Mandrier

NOM.....Prénom.....

Né(e) le.....à..... Profession.....

Demeurant.....

Tél..... email.....

Demande mon adhésion à l'AVSANE en qualité de membre *

Je me recommande de M. Mme

** Indiquer le nom d'un membre appartenant à l'AVSANE :

Fait à..... le.....

Signature.....

***Membre titulaire individuel 28 € - couple 42 € - Étudiant 10 € - Membre donateur et bienfaiteur 80 €**

BULLETIN D'ADHÉSION

**ASSOCIATION VAROISE pour la SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE
de la NATURE et de l'ENVIRONNEMENT « AVSANE »**

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'acclimatation du Var (SAHAV) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 germinal an IX (30 mars 1801), puis de l'intégration de la Société « *LES AMIS DES VILLAGES VAROIS* »

Courriel : avsane@orange.fr

Correspondance : 19 rue l'Officier Challier, Les Bougainvillées, 83430 Saint-Mandrier

NOM.....Prénom.....

Né(e) le.....à..... Profession.....

Demeurant.....

Tél..... email.....

Demande mon adhésion à l'AVSANE en qualité de membre *

Je me recommande de M. Mme

** Indiquer le nom d'un membre appartenant à l'AVSANE :

Fait à..... le.....

Signature.....

***Membre titulaire individuel 28 € - couple 42 € - Étudiant 10 € - Membre donateur et bienfaiteur 80 €**